

Perspectives



Le magazine de la Confédération des syndicats nationaux

Novembre 2005, numéro onze

Santé : où allons-nous ?



*Temps nouveau
pour les parents*

*Secteur public
Le meilleur de soi
malgré tout*

*Militant syndical...
emploi risqué !*



Négociations du secteur public

Le gouvernement doit faire beaucoup mieux

Vingt-sept mois après l'expiration des conventions collectives, aucune table sectorielle CSN n'a encore véritablement pris son envol.

Depuis des semaines, la négociation du secteur public fait du sur place. La raison en est fort simple : le gouvernement privilégie l'affrontement à la recherche d'un règlement négocié. La stratégie gouvernementale est faite de mépris, de désinformation, d'intransigeance et de négation du droit de négocier. Le gouvernement, qui tient mordicus à son cadre financier, tente de nous faire avaler une couleuvre : 8 % d'augmentation salariale sur six ans et neuf mois, ce qui veut dire deux ans de gel et des augmentations en deçà du coût de la vie pour les quatre autres années consécutives. Voilà l'offre que Monique Jérôme-Forget qualifie de généreuse !

Le Front commun CSN-FTQ, lui, n'a qu'une seule intention : régler une convention collec-

tive satisfaisante pour les 200 000 membres qu'il représente. Le 23 septembre dernier, il a déposé une contre-proposition. Il a ouvert la porte à un contrat de cinq ans et demi et diminué de 800 M\$ ses demandes, pour se centrer sur la préservation du pouvoir d'achat des salarié-es de l'État.

Détournement de la loi

Ce geste a aussi pour but de faciliter l'aboutissement d'un dossier qui dure depuis 20 ans, celui de l'équité salariale. Un dossier soutenu depuis dix ans par une loi adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale, une loi qui impose des exigences aux employeurs. Le problème c'est que le gouvernement Charest propose rien de moins que de transférer ses responsabilités sur le dos des

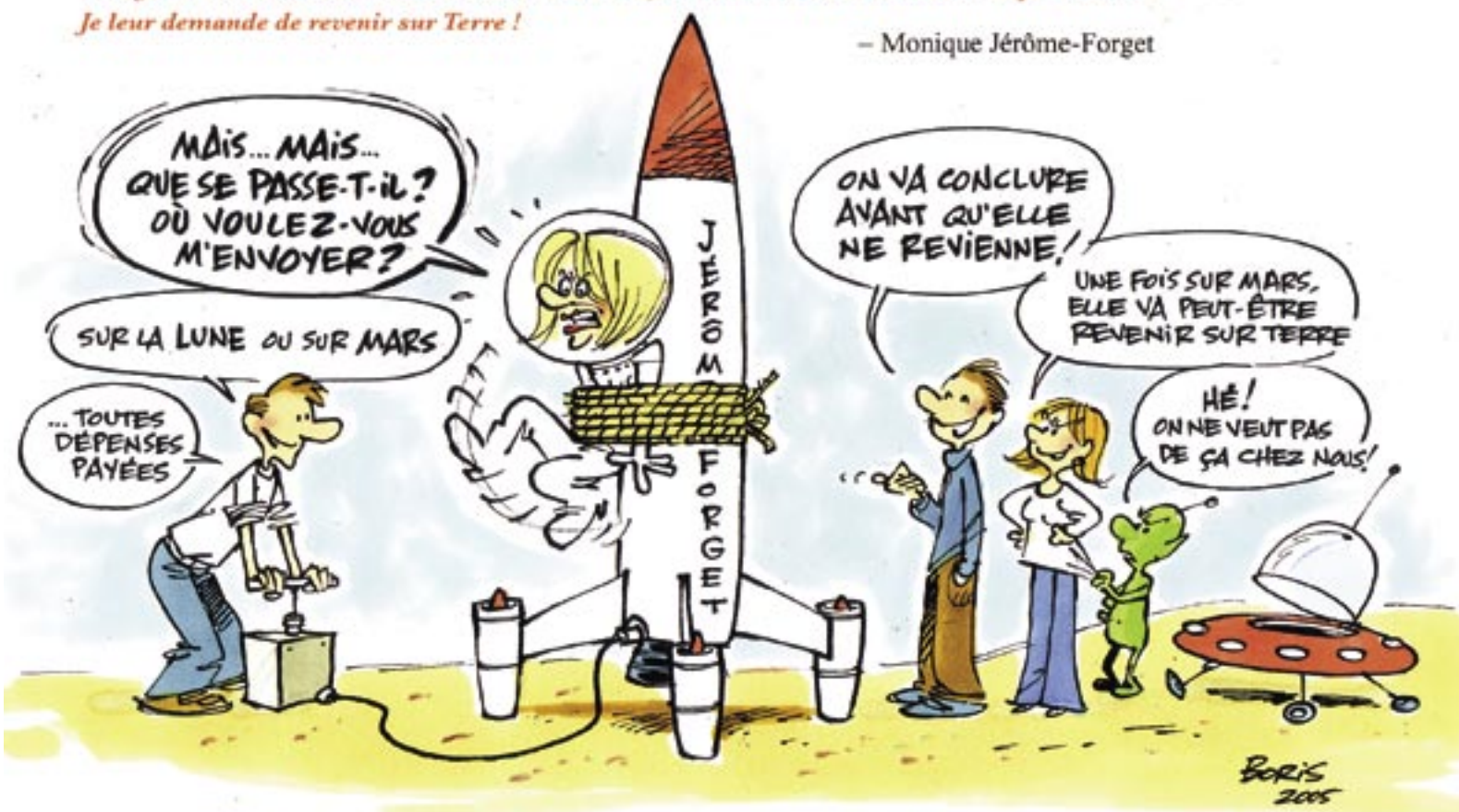
salarié-es. Pour lui, l'équité salariale doit se réaliser à coût zéro. En conséquence, il appartient aux hommes de payer, pas aux employeurs. Ce n'est pas un problème de temps, ce n'est pas un problème de capacité de payer, c'est un détournement délibéré de la Loi sur l'équité salariale. C'est un piège pour dresser les hommes contre les femmes.

Cette négociation est ainsi marquée à l'aune du mépris. De surcroît, les travailleuses et les travailleurs du secteur public, qui gagnent en moyenne 31 000 \$ par année, demanderaient la lune en revendiquant d'être protégés contre l'augmentation du coût de la vie. Et c'est à nous qu'on demande de revenir sur terre !

Au mépris s'ajoute la désinformation. Le gouvernement prétend que la contre-proposition

Les syndicats nous demandaient Mars et la Lune, maintenant ils ne demandent que la Lune. Je leur demande de revenir sur Terre !

— Monique Jérôme-Forget



syndicale cache une demande d'augmentation de 26 %, soit 6,8 milliards de dollars sur six ans. Pire encore, alors qu'elle tarde à compléter les travaux conjoints sur l'équité salariale, la présidente du Conseil du trésor s'arroge l'exclusivité d'en chiffrer les coûts. Pour masquer sa mauvaise foi, elle appelle à la rescousse la valse des milliards qu'elle utilise comme épouvantail.

Raisonnement tordu

Comme si ce n'était pas assez, voilà que le gouvernement Charest a recours à la publicité payée pour amplifier un message mensonger et provocateur. La demande salariale du Front commun CSN-FTQ se chiffre à 667 M\$ pour la 1^{re} année sur un budget de 55 milliards. Prétendre qu'on exige la fermeture de 11 ministères, c'est un bijou de raisonnement tordu.

Désinformation aussi quand le gouvernement brandit son incapacité de payer. En matière de présentation de l'état des finances publiques, les libéraux n'en sont pas à leur premier feu d'artifice. Leur mandat s'est ouvert en avril 2003 avec un prétendu trou de 4,3 milliards, diagnostiqué à leur demande par Guy Breton, l'ancien vérificateur général, mais quelques semaines plus tard ils déposaient un budget équilibré. Le même scénario revient à chaque budget : on nous prédit le gouffre pour l'année qui vient, mais on dépose des budgets équilibrés !

Qu'il suffise simplement de rappeler que, dans les six derniers budgets, les revenus de l'État ont augmenté de 10 milliards de dollars et cela en dépit du fait que les gouvernements successifs ont consenti 15 milliards de dollars de baisses d'impôt. Voilà, je pense, une référence solide qui permet de mettre en perspective les 3 milliards de dollars que M^{me} Forget met sur la table pour les syndiqué-es du secteur public, incluant l'équité salariale, et ce, pour une période qui couvre aussi six ans. Nous affirmons sans gêne et sans hésitation que le gouvernement peut et doit faire mieux que son offre actuelle.

Ce qui doit retenir notre attention c'est l'intransigeance du gouvernement, sa mauvaise foi évidente et la perversion du sens du mot « négociateur ». Le Front commun CSN-FTQ laisse, quant à lui, tout l'espace à la négociation. Le gouvernement se doit de délaisser son rôle de statue de sel avant que ne s'exercent des moyens de pression légaux, qui fatalement deviendront plus corsés si le gouvernement s'entête à ne pas négocier. Des mandats de grève de quatre jours seront exercés de manière rotative si aucun déblocage ne survient. Ce n'est pas la menace d'une loi spéciale qui va régler quoi que ce soit.



Temps nouveau pour les parents

12



Militant syndical... emploi risqué !

17



Construction La CSN a gain de cause

24



Sommaire

Santé : où allons-nous ?

4



Le meilleur de soi malgré tout

14



De la préhistoire à l'ère moderne !

20



L'invité Robin Philpot Le référendum volé

31

Mythes et réalités

Santé : où allons-nous ?

Textes : Jean-Sébastien Marsan



En juin dernier, la Cour suprême du Canada provoque une onde de choc en invalidant l'interdiction de contracter des assurances privées pour payer des soins médicaux qui sont actuellement donnés par le secteur public. Un mois plus tard, la publication du rapport Ménard, sur le financement du système québécois de santé, fait saliver les partisans de la privatisation. Les défenseurs du bien commun, plus que jamais au pied du mur, admettent que le *statu quo* est intenable. Un débat s'impose : quel système de santé voulons-nous ?

***Perspectives CSN* tente de démêler les mythes des réalités.**



L'affaire Chaoulli

Ottawa, 9 juin 2005. La Cour suprême juge l'affaire Chaoulli, du nom du médecin montréalais en croisade contre les listes d'attente pour les soins assurés par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). Dans leur décision, les quatre juges majoritaires stipulent que languir plusieurs mois avant d'obtenir des soins est une violation des droits de la personne. Ils ajoutent

que la prohibition de l'assurance privée pour les soins de base menace le droit à la vie et à la sécurité des patients.

Les trois juges minoritaires affirment pour leur part que la cause relève des gouvernements, pas de la justice, et que la création d'un système privé parallèle peut allonger les listes d'attente en fragilisant le système public.

Plusieurs pressent le premier ministre Jean Charest d'invoquer la clause nonobstant pour se soustraire au verdict de la Cour. Le gouvernement du Québec ne veut pas agir rapidement et obtient, le 4 août, un sursis jusqu'au 9 juin 2006 pour l'application du jugement. D'ici là, un débat important devra être tenu. Le gouvernement a annoncé une commission parlementaire sur le sujet pour le mois de janvier 2006.

Débat complexe

« Je pense que le débat qui va s'enclencher sera plus complexe que la simple question : “va-t-on utiliser ou non la clause nonobstant ?”, pronostique la présidente de la CSN, Claudette Carbonneau. Reconnaissons d'entrée de jeu que les gens veulent avoir accès aux soins quand ils en ont besoin. Dans ce contexte, le recours à la clause nonobstant est dangereux en raison de la pénurie de personnel spécialisé ; ce serait faire le jeu de l'autruche. »

Les infrastructures privées de soins sont peu développées au Québec, car il est interdit de pratiquer la médecine à la fois dans les secteurs public et privé — le jugement de la Cour suprême n'y change rien. Une minorité de médecins (environ 90) travaille hors du système public et facture l'ensemble des services aux patientes et aux patients, comme par exemple les cliniques privées d'ophtalmologie au laser, une pratique légale et nullement contestée par la Cour. Ce qui ne sera plus interdit en juin 2006, c'est la possibilité de s'assurer dans le secteur privé pour défrayer les mêmes soins de base que dans le secteur public. ►

La cause Chaoulli

Le long temps d'attente pour une opération est à l'origine de la cause du Dr Jacques Chaoulli et de son patient, Georges Zeliotis, 73 ans, qu'ils ont portée jusqu'en Cour suprême du Canada. Georges Zeliotis a dû attendre près d'un an pour une greffe de la hanche. Il réclamait le droit de souscrire à une assurance afin de payer le coût d'une telle opération dans un hôpital privé.



Photo : PC



Photo : Alain Chagnon



Marie-Claude Prémont

Que faire ? « Le gouvernement du Québec dispose d'une porte de sortie, affirme Marie-Claude Prémont, professeure de droit et vice-doyenne aux études supérieures de l'Université McGill. C'est de dire aux médecins que s'ils décident de travailler dans un secteur privé parallèle, ils ne pourront facturer plus aux patients que ce qui est imposé par la RAMQ dans le secteur public. L'intérêt des médecins pour le secteur privé serait beaucoup moins élevé. »

Coûts contrôlés

En effet, les médecins redoutent les transactions avec plusieurs assureurs privés et les coûts administratifs élevés. Le régime à payeur unique de la RAMQ simplifie leur pratique. « L'acheteur est une seule personne, soit la RAMQ, qui négocie avec plusieurs vendeurs, les médecins, pour l'ensemble des Québécois, souligne Marie-Claude Prémont. C'est ce qui explique que les coûts de la santé, contrairement à ce qui est véhiculé par une certaine littérature, sont contrôlés. »

Ils sont d'autant plus contrôlés que le Québec est la province qui dépense le moins dans la santé au Canada. Qu'ils soient libéraux ou péquistes, les gouvernements ont l'habitude de rationner les soins. La lutte au déficit puis les baisses d'impôt ont pris le pas sur les dépenses en santé. Mais le plus haut tribunal du pays juge que des mois d'attente violent

les droits prévus à la charte. Faut-il y remédier en versant de l'argent aux assureurs privés plutôt qu'à l'État ? À ce chapitre, l'expérience d'autres pays n'est pas concluante.

Système « duplicatif »

Ce que le tribunal permet, c'est de contracter une assurance maladie privée qui couvre les soins qu'offre le régime public. Cela veut dire que les Québécoises et les Québécois paieront, par exemple, payer dans une clinique privée avec une assurance privée une opération déjà offerte par notre régime public. Actuellement, les personnes qui font appel à une clinique privée doivent déboursier la totalité des frais d'une telle intervention.



Photo : PC-Paul Chiasson

Imagerie par résonance magnétique

Les ▯

Déjà, les assurances complémentaires, souvent négociées dans les milieux de travail syndiqués, couvrent de tels frais tout comme les médicaments, les examens de radiologie, etc. La liste s'allonge constamment.

Il est même possible que des syndicats s'opèrent et autres soins ▯

Est-ce vraiment la bonne avenue ?



Le mythe du privé déboulonné

Dans les pays développés, l'assurance maladie privée est synonyme de dérapages financiers. Une réalité documentée par l'Organisation mondiale de la santé et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE*, qui réunit 30 pays dont les plus développés de la planète), organisme intergouvernemental chouchou des néolibéraux.

Dans une étude rendue publique l'an dernier, *L'assurance-maladie privée dans les pays de l'OCDE*, l'organisme démolit le mythe de l'assurance privée salvatrice face à l'inertie bureaucratique des systèmes publics.

Dans la plupart des pays membres de l'OCDE, l'assurance publique demeure la couverture « primaire » (de base) pour la population, les assurances privées constituant une couverture « complémentaire » pour des soins spécialisés tels que les soins dentaires, les services d'opticien, de physiothérapie,

de radiologie, etc. Exactement le cas du Québec et du Canada, où 65 % de la population souscrit à des assurances privées complémentaires (généralement négociées avec les employeurs), d'après les chiffres de l'OCDE.

Quatre États ont développé un système « duplicatif », c'est-à-dire que l'assurance privée offre une solution de rechange pour la même couverture assumée par le secteur public : l'Australie, l'Irlande, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni.

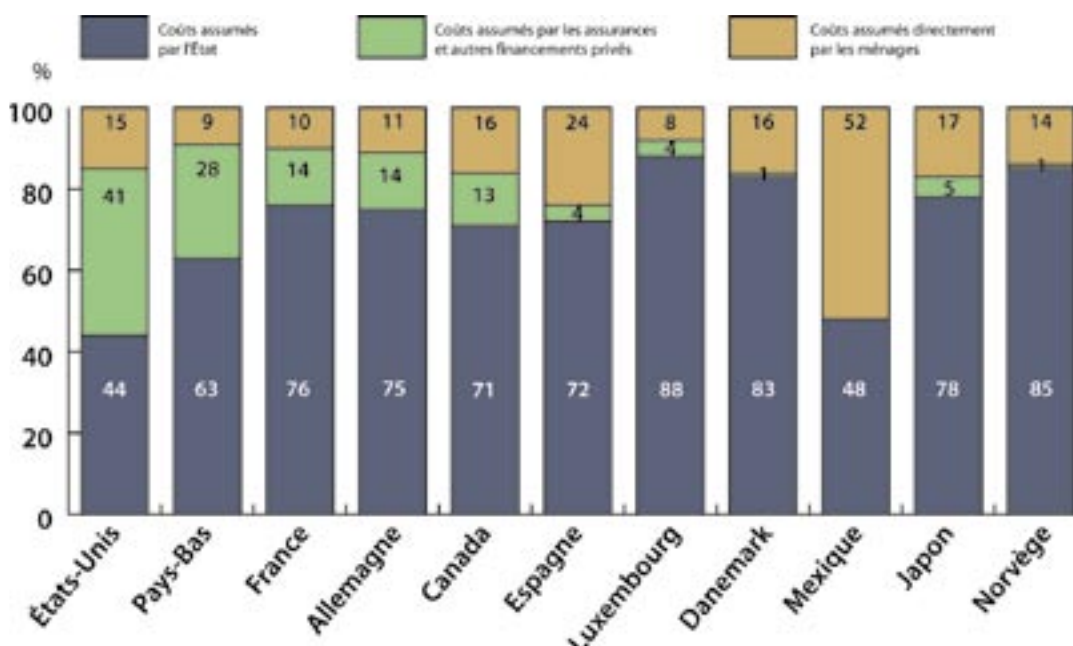
Trois pays font bande à part en n'offrant pas une couverture universelle. Aux États-Unis, 72 % de la

population dépend d'une assurance privée pour la couverture de base. Aux Pays-Bas, près d'un tiers de la population en est exclu en raison de leur haut revenu et l'Allemagne permet aux mieux nantis de sortir du régime public.

Clients rejetés

L'OCDE constate cependant que l'assurance privée ne réduit pas les dépenses des gouvernements en matière de santé, car la population continue à se faire soigner dans les hôpitaux publics. De plus, les assureurs privés rejettent les clients à haut risque (handicapés, malades chroniques), ce qui est logique d'un point de vue commercial. Les populations à risque ont besoin de plus de services et finissent par se faire soigner aux frais du système public. Significativement, dans les trois royaumes de l'assu-

Classement des pays de l'OCDE en fonction de leur part de l'assurance privée dans les dépenses totales de santé



Les États-Unis arrivent au dernier rang pour les dépenses publiques dans la santé, en deçà même du Mexique. Seulement 44 % des dépenses totales en santé aux États-Unis sont financées par l'État, alors que dans la majorité des 29 autres pays de l'OCDE c'est 70 % et plus. Les États-Unis sont cependant le chef de file des pays de l'OCDE pour les dépenses en santé effectuées par les assurances privées (35 %). Les Pays-Bas occupent la deuxième place et arrivent loin derrière avec une proportion de 15 % tandis qu'au Canada 11 % des dépenses en santé sont déboursées par les assurances. Fait à noter : au Canada (15 %) et aux États-Unis (16 %), la proportion des dépenses faites à même le budget des ménages se compare.

Source : Éco-Santé OCDE 2003, 2^e édition.



► rance privée (États-Unis, Pays-Bas, Allemagne), la part des dépenses publiques de santé dans le produit intérieur brut (PIB)** n'est pas inférieure à celle des pays ayant une couverture publique universelle, note l'OCDE.

Dans les systèmes « duplicatifs » examinés par l'OCDE, lorsque le secteur privé rémunère mieux les professionnel·les de la santé que le secteur public, la qualité et la quantité des prestations financées par les fonds publics s'en trouvent réduites. Exactement ce que redoute le Dr Paul Saba, médecin au Centre hospitalier de Lachine et le coprésident de la Coalition des médecins pour une justice sociale : « Il y aurait deux sortes de patients, ceux qui seront capables de payer le privé pour avoir des soins à des moments propices et les autres qui seront obligés d'attendre pendant des mois et des mois. »



Au Québec, les soins dentaires ne sont pas couverts par l'assurance maladie.

« Nous avons déjà un début de système à deux vitesses, observe le Dr Saba. Pour les services de radiologie, il y a un grand nombre de cliniques privées au Québec, plus que dans les autres provinces canadiennes. Les gens prêts à payer peuvent

passer des tests et des *scanners* plus rapidement. Autrement, ils attendent des mois, même un an, pour les mêmes tests dans le système public, où les listes d'attente sont plus longues que dans les autres provinces. Des gens disent pourtant que le privé désengorge le public ! » Allez comprendre...

Photo : PC

*Les 30 pays membres de l'OCDE : Australie, Autriche, Belgique, Canada, République tchèque, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Japon, Corée du Sud, Luxembourg, Mexique, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pologne, Portugal, République slovaque, Espagne, Suède, Suisse, Turquie, Royaume-Uni, États-Unis.

** Le PIB – produit intérieur brut – est un indicateur de richesse et de croissance d'un pays. Cela mesure la valeur de la production en biens et services par année.

La médecine Ménard

Sept semaines après le jugement historique de la Cour suprême, Québec rend public le rapport Ménard, fruit d'un groupe de travail présidé par Jacques Ménard, président de la Banque de Montréal. Le document traite de la pérennité du régime de santé et de l'impact économique du vieillissement démographique. Une lecture de chevet éprouvante.

En introduction, le rapport ne remet pas en question le caractère public et l'universalité des soins de santé. Le régime a certes besoin d'argent neuf, mais surtout d'une réforme de ses structures et une plus grande efficacité des soins, écrivent les auteurs. Un diagnostic qui fait consensus.

Sur la croissance des dépenses de santé, les prédictions sont cependant alarmistes : l'impasse financière cumulative entre la croissance des dépenses et les revenus du gouvernement atteindrait 25 milliards de dollars en 2030 ! La méthodologie du rapport, simpliste, consiste à projeter la situation actuelle sur plusieurs années.

Perspectives CSN a sollicité l'avis d'un expert, André-Pierre Contandriopoulos, professeur titulaire au Département d'administration de la santé de l'Université de Montréal. « Supposons que l'on bloque tout développement des technologies et des connaissances et que l'on continue à soigner les gens comme on le fait aujourd'hui, quel serait le coût du vieillissement pour le système de

santé ? », demande-t-il. Réponse : « Grosso modo, le vieillissement entraînerait un accroissement des dépenses de l'ordre de 1 à 2 % par année, inférieur à la croissance économique du Québec. »

Réalité sous-estimée

« Mais l'hypothèse de tout maintenir dans l'état actuel ne tient pas, ajoute le professeur, car le développement du savoir et des technologies médicales est exponentiel. De plus en plus, on intervient médicalement sur des personnes de plus en plus âgées, et ce n'est pas la faute des personnes âgées, ni de la démographie, explique André-Pierre Contandriopoulos. La médecine évoluant, les personnes âgées deviennent un marché intéressant pour l'industrie qui gravite autour du système de santé. Notre société n'a pas de contrôle sur le développement des connaissances, des technologies et des médicaments, c'est un univers de transnationales. » Une réalité sous-estimée par le rapport Ménard, qui ne propose rien pour freiner le coût des médicaments et des technologies. ►



Photo : Alain Chagnon

André-Pierre Contandriopoulos



Photo : PC-Bernard Braut, La Presse

Les *baby-boomer* affichent une meilleure santé que les générations précédentes, avec moins de maladies cardiaques et d'incapacités, et leur troisième âge sera vraisemblablement assez actif.

- Ceux qui font l'objet de tant de préoccupations dans le rapport Ménard, ces fameux *baby-boomer*, affichent une meilleure santé que les générations précédentes, avec moins de maladies cardiaques et d'incapacités, et leur troisième âge sera vraisemblablement assez actif ; ils paieront encore longtemps taxes et impôts. Le rapport Ménard refuse pourtant de miser sur l'amélioration de l'état de santé des personnes âgées, n'ayant d'yeux que pour les dépenses (bien réelles) que le régime de santé consacre aux personnes en perte d'autonomie et aux soins de fin de vie. ►

Recommandations ambivalentes

Les recommandations du rapport Ménard, ambivalentes, ouvrent la porte à la privatisation de services et à une hausse de la contribution financière des particuliers. Notamment :

- les partenariats public-privé pour la construction d'établissements, la prestation de certains services aux personnes âgées ou en perte d'autonomie ;
- l'élargissement de la gamme de services diagnostiques ou thérapeutiques offerts par des cliniques privées affiliées à un centre hospitalier ;
- la privatisation des activités dites périphériques : services de buanderie, d'alimentation, d'entretien ménager, etc. ;
- la création d'un régime d'assurance contre la perte d'autonomie ;
- la hausse de la TVQ, ce qui dégagerait une marge de manœuvre financière pour le régime de santé, et la hausse des tarifs d'Hydro-Québec pour accélérer le remboursement de la dette publique.

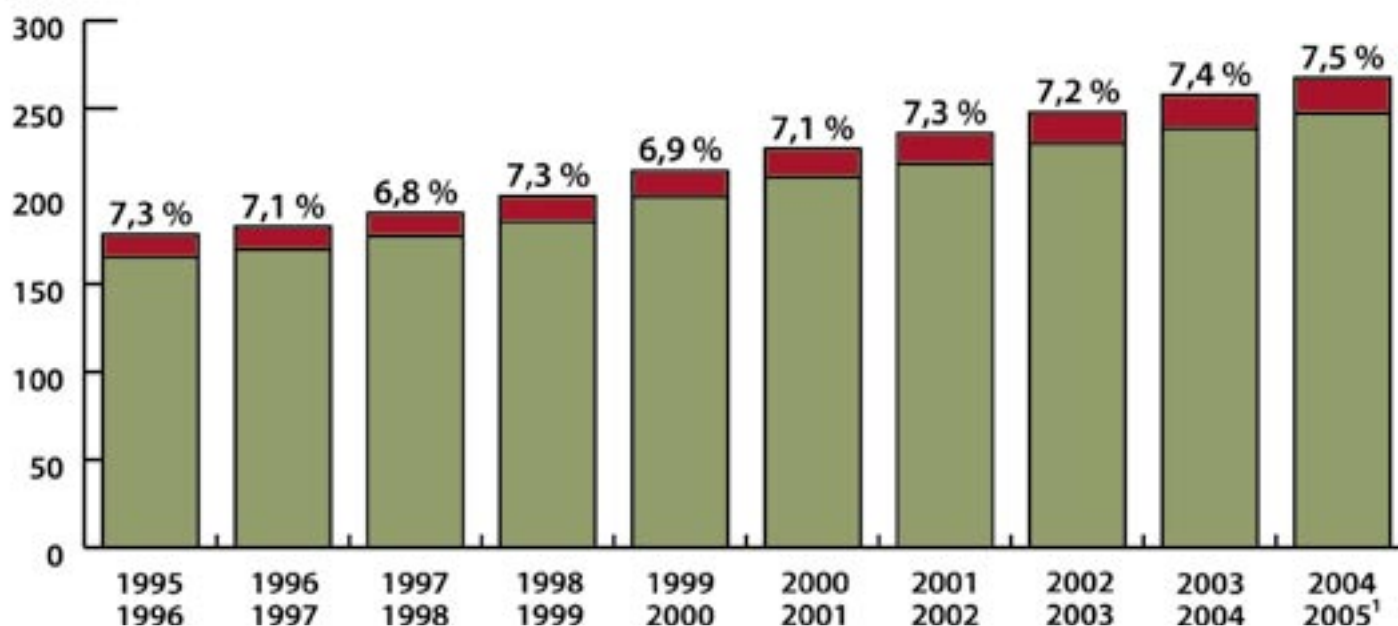
Pour Marie-Claude Prémont, le rapport Ménard, dans le sillage des commissions Arpin (1999) et Clair (2001), propose un « financement régressif » du régime de santé à contre-courant du modèle québécois de justice sociale.



Les dépenses publiques en santé et services sociaux

Évolution en proportion du PIB, 1995–1996 à 2005–2006

milliard



Depuis 1994–1995, la proportion des dépenses publiques en santé et services sociaux par rapport au PIB n'a pas changée. Elle reste approximativement autour de 7 %. Autrement dit, il n'y a pas accroissement de façon non contrôlée des dépenses publiques de santé par rapport à la richesse collective.

1 - Il s'agit des crédits du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Source : MSSS, SDI, avril 2005.



Dans un contexte où tout le discours politique est axé sur la réduction des impôts, les dépenses de santé sont considérées hors de prix.

► Or, sur l'ère d'aller actuelle, on est approximativement à 5 % d'augmentation, à un milliard et demi par année. Cela éponge les coûts de système. « On ne fait rien avec ça », remarque M. Contandriopoulos. La promesse d'investir deux milliards de plus des libéraux de Jean Charest ne s'est pas concrétisée. Depuis 1994–1995, la proportion des dépenses publiques en santé et en services sociaux par rapport au PIB n'a pas changé. Elle reste autour de 7 %. Autrement dit, il n'y a pas accroissement de façon non contrôlée des dépenses publiques de santé par rapport à la richesse collective.

Choix collectif à faire

« Le rapport Ménard est moins lié à l'incapacité de payer qu'à la difficulté de maintenir ce niveau de dépenses dans un État que l'on veut réduire », constate André-Pierre Contandriopoulos. Dans un contexte où tout le discours politique est axé sur la réduction des impôts, les dépenses de santé sont considérées hors de prix. « Ce qu'il faut bien

comprendre, c'est que le Québec est surtaxé par rapport aux Américains, mais il est soustaxé par rapport aux Européens. On n'est donc pas face à une malédiction qui vient de l'extérieur, mais face à un choix collectif. »

Que veut le Québec ? Ressembler à la Norvège ou au Danemark ? Ou opter pour le modèle américain ? « C'est un choix de valeurs, insiste André-Pierre Contandriopoulos. Si on opte pour un univers où les valeurs dominantes sont individualistes comme aux États-Unis, on aura un système qui va ressembler à celui-là. Au Québec, on a un système plus solidaire. »

À son avis, la richesse collective n'est pas en cause. Le débat de société sur la santé doit porter sur la fiscalité : « On ne nous dit pas que l'impôt, c'est l'accès universel à des soins, c'est des écoles publiques de bonne qualité. Les gens ont l'impression que les impôts, c'est de l'argent gaspillé. »



Beveridge, réveille-toi ! Ils sont devenus fous...



Otto von Bismarck

Le péril qui guette le système de santé porte un nom : Bismarck. Ce n'est pas un virus, mais un Allemand, et pas n'importe qui — il était chancelier. Otto von Bismarck, concepteur de 1883 à 1889 de la première législation sociale d'Europe, a imposé des cotisations obligatoires pour des assurances contre la maladie, les accidents et la vieillesse.

La protection sociale allemande est accordée aux travailleurs et à leurs familles en contrepartie d'une activité professionnelle — étudiants et chômeurs sont donc exclus. Les cotisations sont proportionnelles aux salaires, et les prestations proportionnelles aux cotisations. Les Américains s'en sont inspirés et en ont confié la responsabilité au secteur privé plutôt qu'à l'État.

Au Québec et au Canada, la protection sociale repose sur un autre modèle, celui de l'économiste britannique



Lord William Henry Beveridge

Lord William Henry Beveridge (1879–1963), père de la sécurité sociale en Angleterre après la Deuxième Guerre mondiale. Ses principes fondamentaux :

- universalité de la protection sociale pour couvrir toute la population contre les risques sociaux (chômage, pauvreté, maladie, accidents, etc.) ;
- prestations versées en fonction des besoins et non des revenus des citoyens ;
- financement par l'impôt et gestion par l'État.

« Beveridge, on l'a déjà. On a un système financé par l'impôt, c'est un gros atout », affirme André-Pierre Contandriopoulos. La meilleure façon de ne pas voir l'assurance privée se développer, selon l'universitaire, ce serait justement de faire fonc-

tionner adéquatement ce modèle en le réformant de telle sorte que la classe moyenne trouve dans le système public les services en quantité et en qualité adéquate.

Réorganiser les soins de proximité

André-Pierre Contandriopoulos juge impératif de réorganiser les soins de proximité ainsi que la relation entre les patients et le système de soins. « Il faut faire en sorte que lorsqu'on a un problème de santé, il suffit de téléphoner et que la personne qui nous répond puisse avoir notre dossier médical devant les yeux, illustre André-Pierre Contandriopoulos. Il faut que nous puissions, dans un délai raisonnable, rencontrer un médecin de famille et qu'il puisse nous aiguiller dans le système. »

Indépendamment des options politiques, il soutient qu'il faut appuyer les transformations en cours pour restructurer les soins de première ligne. « On n'a pas le choix. On tente de faire ça, ou nous aurons un système qui ne peut être autre que le système nord-américain. Parce qu'avec l'ALENA*, il n'y aura pas d'autres modèles que le modèle dominant, tient-il à souligner. On n'aura pas le modèle allemand, le modèle suédois ou le modèle britannique. Ici, en Amérique du Nord, il n'y a pas d'autres modèles que celui qu'on est en train de refaire et celui qui existe aux États-Unis. »

« Le système de santé est l'un des plus puissants outils de redistribution de la richesse dans notre société, rappelle de son côté la juriste Marie-Claude Prémont de l'Université McGill. La maladie est

proportionnelle à la pauvreté : plus on est pauvre, plus on est en situation de travail précaire, dans une situation familiale précaire et plus les risques sur la santé sont élevés. » Puisque les riches paient la majorité des impôts, ils soutiennent le système de santé au bénéfice des plus défavorisés.

La CSN sera du débat

Le jugement de la Cour suprême force le Québec à tenir un débat de société. La CSN entend y participer et a mis à contribution ses ressources pour élaborer des propositions qui seront débattues au conseil confédéral (instance suprême entre les congrès) de décembre ou lors d'un conseil confédéral spécial au tout début de janvier, avant qu'un mémoire ne soit déposé à la commission parlementaire qui se tiendra au début de l'an prochain.

« Je crois que le recours aux services privés n'est pas la solution aux problèmes d'accès aux soins que nous connaissons, affirme Claudette Carbonneau. Il faut que la réflexion de fond cible le vrai problème, qui en est un d'accessibilité, de financement et aussi de couverture d'un ensemble de services qui ne sont pas adéquatement couverts par la loi actuelle. » En effet, les soins de longue durée et à domicile sont peu ou pas couverts par les deniers publics.

* Accord de libre-échange signé en janvier 1994 par le Canada, les États-Unis et le Mexique.



*1^{er} janvier 2006 :
Régime québécois d'assurance parentale*

Début d'un temps nouveau pour les parents

Texte : Benoit Aubry

Avis aux futurs parents : si vous avez le choix de mettre au monde votre enfant le 31 décembre prochain ou le lendemain, 1^{er} janvier 2006, choisissez plutôt le 1^{er} jour de l'année. C'est en effet à cette date qu'entrera en vigueur le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP), plus généreux que les mesures actuelles offertes aux nouveaux parents en vertu du régime d'assurance-emploi administré par Ottawa. Et de grâce, ne faites aucune demande de prestations avant le jour de l'An, sinon le régime fédéral sera applicable. Le nouveau régime sera accessible non seulement à un nombre plus élevé de mères, mais également aux pères — travailleuses et travailleurs autonomes compris. De surcroît, les deux semaines d'attente avant le début des prestations (délai de carence) seront abolies.

Le RQAP, attendu avec impatience par les parents québécois depuis l'adoption de la Loi sur l'assurance parentale par une Assemblée nationale unanime, le 25 mai 2001, pourra enfin se concrétiser à la suite de l'entente signée entre les deux paliers de gouvernement, le 1^{er} mars 2005, après moult batailles juridiques et de laborieux pourparlers.

Pour être admissible au régime, il faudra être le parent d'un enfant né ou adopté le ou après le 1^{er} janvier 2006 ; être résidant du Québec ; avoir cessé de recevoir une rémunération à l'occasion de la naissance ou de l'adoption d'un enfant ; avoir un revenu assurable d'au moins 2000 \$, peu importe le nombre d'heures travaillées. Donc, le RQAP rejoindra davantage de travailleuses et de travailleurs à temps partiel. Les prestations accordées en vertu du régime fédéral d'assurance-emploi qui auront débuté avant le 1^{er} janvier 2006 demeurent sous la responsabilité d'Ottawa ; en conséquence,

le régime québécois ne s'appliquera pas dans ces cas. Il est important de noter que si le revenu familial net est inférieur à 25 921 \$, les prestations hebdomadaires pourront être majorées d'un montant forfaitaire.

Deux choix

Les parents pourront choisir entre le régime de base ou le régime particulier. Ils décideront ainsi du nombre de semaines pendant lesquelles ils recevront leurs prestations. Sous le régime de base, par exemple, le nombre de semaines de prestations peut atteindre 50 pour une mère, soit 18 semaines de prestations de maternité au taux de 70 % et 32 semaines de prestations parentales (partageables entre les parents), dont les sept premières semaines au taux de 70 % et les 25 autres au taux de 55 %. L'autre option permet de recevoir 75 % du salaire durant 40 semaines (assurances maternité et parentale).

Les travailleuses et les travailleurs salariés ou autonomes, ainsi que les



Avec le nouveau régime, les pères pourront enfin bénéficier d'un congé de paternité.

employeurs cotiseront au régime. Pour 2006, les taux de cotisation applicables aux employé-es, aux employeurs et aux travailleurs autonomes seront respectivement de 0,416 %, 0,583 %

et 0,737 %. Par exemple, compte tenu du fait que le régime québécois est plus généreux, une personne dont le revenu annuel est de 40 000 \$ versera 34 \$ de plus en 2006 (ou 65



cents par semaine) pour financer le régime. Pour ce salarié, l'employeur injectera 48 \$ de plus dans le RQAP, tandis que la cotisation hebdomadaire d'un travailleur autonome gagnant aussi 40 000 \$ par année sera de 5,67 \$ l'an prochain.

Retrait préventif

Les modalités concernant le retrait préventif ont été modifiées avec la venue de ce nouveau programme. Ainsi, les indemnités payées par la CSST cesseront quatre semaines avant la date prévue de l'accouchement. Si la travailleuse est enceinte le 1^{er} janvier 2006 et qu'elle reçoit des indemnités de la CSST pour son retrait préventif, elle n'a pas à déposer de demande pour le RQAP avant la date d'accouchement car la CSST l'indemniserait jusqu'à ce moment.

Cependant, la travailleuse qui commencera à recevoir des indemnités de la CSST après le 1^{er} janvier 2006 devra déposer une demande de prestations pour le nouveau régime quatre semaines avant la date prévue de l'accouchement afin d'éviter des semaines sans compensation, puisque la CSST n'indemniserait plus à compter de ce moment.

Conventions collectives

« Puisque le nouveau régime sera plus généreux que les mesures actuelles du fédéral, les syndicats devront revoir le plus rapidement possible les clauses de leur convention collective relatives aux droits parentaux », explique Nathalie Joncas, actuaire à la CSN.

Le régime, qui relève du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, sera géré par le Conseil de gestion de l'assurance parentale, un organisme composé de représentants des travailleuses et des travailleurs syndiqués et non syndiqués, des employeurs et du gouvernement. Nathalie Joncas y représente la CSN.

Information sur le nouveau régime :

www.rqap.gouv.qc.ca
1 888 610-7727



Les parents auront le choix entre deux régimes pour s'occuper de leur bébé.

Quinze ans de mobilisation

Pour la CSN, le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) constitue un gain social majeur. Il est le fruit d'une longue mobilisation, de pressions et de sensibilisation de la part des militantes de la condition féminine.

Dès 1990, une coalition est formée et a pour objectif de travailler à la mise en place d'un régime universel de congés de maternité et de congés parentaux. Ce regroupement représente plus d'un million de femmes et d'hommes.

C'est la CSN qui a coordonné les travaux de la coalition depuis ses débuts. Elle a participé, avec le réseau de la condition féminine, à toutes les actions et initiatives en appui à l'adoption de la loi, dont la campagne *Enfanter n'est pas chômer*.

En 1997, la ministre Pauline Marois dépose un livre blanc intitulé *Les enfants au cœur de nos choix*. Cette politique familiale est à l'origine du RQAP.

Livrer le meilleur de soi-même en dépit des difficultés

Faisant face à un gouvernement intransigeant, sans convention collective depuis juin 2003, plus d'un demi-million de syndiqué-es du secteur public continuent malgré tout de donner les services à la population. Leurs conditions de travail ne sont pas faciles ; plusieurs fuiraient ce royaume de la précarité, de la surcharge de travail, du *burn-out*. Pourtant, chaque jour, comme des milliers d'autres, Hélène, Catherine, Josée et Michèle livrent le meilleur d'elles-mêmes pour offrir aux Québécoises et aux Québécois des services publics de qualité. Pourquoi le font-elles ?

Perspectives CSN les a rencontrées.

Textes : Jean-Pierre Larche

Des revendications Pour redresser la situation !

Dans tous les secteurs d'activité, la précarité d'emploi demeure la préoccupation numéro un des syndiqué-es du secteur public. Ils veulent stabiliser l'emploi, ce qui entraînerait une amélioration des services et limiterait la surcharge de travail. Cette revendication prend diverses formes dans cette ronde de négociation, selon les fédérations : ajout de postes, remplacement des absences, reconnaissance accrue de l'ancienneté, etc.

Des demandes visent aussi à limiter les recours à la sous-traitance et les privatisations. Dans le réseau de la santé et des services sociaux, l'amélioration de la qualité de vie au travail est également jugée prioritaire. Ce secteur connaît une flambée d'épuisement professionnel qui pourrait être évité grâce à une meilleure organisation du travail.

En front commun CSN-FTQ, les syndiqué-es du secteur public réclament du gouvernement des augmentations de salaire de 13,5 % sur une période de cinq ans et demi. Les plus récentes études montrent qu'un salarié du secteur public reçoit, en moyenne, 12,3 % de moins qu'un salarié du secteur privé, pour un travail équivalent. Ils revendiquent une participation accrue de l'employeur au régime d'assurance (actuellement le gouvernement paie 5 % de la prime). Ils veulent aussi améliorer les primes d'attraction et de rétention du personnel en région éloignée et certaines dispositions de leur régime de retraite.

Photos : Alain Chagnon



Faire ce qu'on aime

« **M**on métier de préposée aux bénéficiaires a été une véritable révélation pour moi. J'aime beaucoup ce que je fais. » Hélène Brassard travaille à la résidence Les Années d'or de Jonquière. Après 15 années de travail dans le réseau de

la santé et des services sociaux, elle occupe toujours un poste à temps partiel, de nuit. Seule travailleuse dans son unité durant son quart de travail, elle surveille et intervient auprès d'une clientèle souvent atteinte d'Alzheimer.

Pas toujours facile. « Je suis tanné, je veux m'en aller d'ici », lui a lancé une fois un bénéficiaire qui prit la décision de quitter l'hôpital au beau milieu de la nuit. « Ça prend beaucoup de psychologie, des fois, pour faire ce travail. Mais il faut surtout aimer cela », dit-elle. Hélène Brassard a travaillé dans le réseau comme caissière, puis comme aide-cuisinière et cuisinière avant de convaincre son employeur qu'elle avait ce qu'il faut pour être préposée aux bénéficiaires. À ses

yeux, son travail actuel n'est pas suffisamment valorisé. Bien que les besoins de main-d'œuvre soient croissants, les postes ne sont pas attirants. Temps partiel, horaire brisé et instabilité d'emploi sont le lot de très nombreux préposés aux bénéficiaires. La formation scolaire ne les prépare pas toujours à la réalité qu'ils vivront quotidiennement.

Les préposés-assument une responsabilité mésestimée. Pourtant, ils sont souvent les premiers à déceler un problème chez un patient, car ils les aident à se lever, leur donnent le bain et les assistent lors des repas. Leur horaire est rigoureusement minuté. On leur confie plus de tâches, sans nécessairement leur donner

plus de temps pour les accomplir. Hélène Brassard déplore qu'il n'y ait pas suffisamment de lieux où les préposés-assument puissent discuter de l'organisation du travail et faire part de leurs préoccupations.

« Malgré le manque de ressources, on fait ce qu'on peut, avec cœur », ajoute-t-elle pour souligner que la grande majorité des intervenantes et des intervenants dans les centres pour personnes âgées ou handicapées font bien leur travail, loin des abus déplorables qui font parfois la manchette.



Hélène Brassard

Communiquer ma passion

« **C**e qui me motive à me lever chaque matin, c'est que je vais pouvoir communiquer ma passion de la littérature à des jeunes qui veulent écouter, apprendre », explique Catherine Ladouceur, une jeune enseignante de français au cégep de Sherbrooke. Enseigner au cégep, pour elle, c'est l'idéal : « Les étudiants au cégep y sont par choix. Ils sont plus matures et très dynamiques. »

Le travail d'enseignant de cégep est souvent raillé. Parce qu'ils donnent, en moyenne, quatre cours de quatre heures par semaine on les imagine très bien payés pour un travail peu exigeant. Mais les

enseignantes et les enseignants de cégep travaillent davantage à l'extérieur de la salle de cours qu'à l'intérieur. Catherine explique : « Nous avons habituellement des groupes de différents programmes et de différents niveaux. Il nous faut donc préparer ces cours. Il y a aussi la correction des travaux et des examens. Nous devons également nous garder quelques heures chaque semaine pour rencontrer nos étudiants. » De plus, les enseignants assument des tâches administratives au sein de leurs collèges et de leurs départements.

Pour les jeunes enseignants, le fléau à combattre, c'est la précarité

d'emploi. Si le cégep accuse une baisse de clientèle, un enseignant perd tout simplement son emploi. Tant qu'il n'est pas permanent, il est embauché d'une session à l'autre. Un prof peut très bien apprendre le jeudi qu'il donnera un cours à partir du lundi suivant. Cela lui laisse bien peu de temps pour le préparer !

« C'est sûr que c'est frustrant parfois. Si on avait plus de temps pour préparer nos cours, si on avait un peu moins d'étudiants par classe, on pourrait aller plus en profondeur. »



Catherine Ladouceur

Laisser aller son imagination

À l'école Saint-David de Victoriaville, le service de garde ouvre ses portes dès 7 heures, chaque matin. Une centaine d'enfants y passent du temps à un moment ou un autre de la journée. Lors des journées pédagogiques, le service de garde organise des activités pour les enfants. Pour les parents, le service de garde en milieu scolaire est essentiel.

Josée Morin est responsable de son service de garde. « J'adore le contact avec les élèves. Je peux laisser aller mon imagination autant que ça me plaît ; les enfants

ne nous jugent pas. » Syndiquée, elle joue un peu un rôle de cadre car c'est elle qui assure la gestion financière et des ressources humaines et pédagogiques du service de garde. Le midi, lors des journées pédagogiques et parfois le soir, elle agit comme éducatrice.

Étant donné que les enfants ne fréquentent ce service que tôt le matin, durant l'heure du dîner et après les cours, les éducatrices ont un horaire de travail inusité et peu commode. Par exemple, elles peuvent travailler de 7 h à 9 h, puis de 11 h 30 à 13 h et

enfin, de 15 h à 18 h. Josée n'a pas le choix d'imposer un tel horaire de travail : le service de garde doit obligatoirement s'autofinancer.

Les subventions du gouvernement prévoient le recours à une éducatrice pour chaque tranche de 20 enfants. Un 21^e enfant oblige la responsable d'un service de garde à ajouter une éducatrice. Or Josée Morin situe le seuil de rentabilité à 15 enfants par éducatrice. Cette situation oblige les services de garde à faire des choix budgétaires parfois difficiles et entraîne une précarité accrue de l'emploi.



Josée Morin

Redonner le goût de vivre

Au centre de réadaptation Lucie-Bruneau, à Montréal, Michèle Quinn coordonne le programme d'encéphalopathie. Une soixantaine

de personnes handicapées à la suite d'un accident ou d'une maladie y trouvent de l'aide pour réintégrer leur milieu.

Ergothérapeute, elle appuie une équipe d'une vingtaine d'intervenantes et d'intervenants au quotidien, voit à l'efficacité des plans d'intervention et s'assure que chacun a les moyens de faire son travail. « Je suis arrivée ici, comme ergothérapeute, pour travailler six mois. Mais j'ai vraiment adhéré à la philosophie d'intervention, qui

dépasse la vision biomédicale. Ici, notre but c'est de redonner le goût de vivre, d'aider les gens à se donner de nouveaux objectifs, à se trouver de nouveaux intérêts.

Méconnus tant de la population que des intervenants du réseau, les services qu'offrent Michèle et son équipe sont précieux. Ils mettent tout en œuvre pour que ces personnes réapprennent à être autonomes pour leurs besoins de tous les jours. Ils les soutiennent également dans leurs démarches pour trouver de

nouvelles activités de loisir ou un nouveau travail, après une longue période de rémission.

Les ressources comme le centre Lucie-Bruneau sont cependant insuffisantes pour le Grand Montréal : « On en aurait besoin du double », estime Michèle.



Michèle Quinn



Maria Alieva montre du doigt l'immeuble « elektrotechnitcheskyj zavod », une usine de fabrication de pièces électroniques située au centre de la capitale, Minsk, où elle a travaillé pendant 13 ans. C'est à cette usine que Maria a organisé, en 1991, la première grève des travailleuses et des travailleurs de l'histoire moderne de la Biélorussie, qui a réuni 100 000 personnes.

Militant syndical... emploi risqué !

Texte : Denise Proulx*

Photos : Vaclav Vasku

Être militant syndical est un emploi risqué en Biélorussie. Le président Alexandre Loukachenko se maintient au pouvoir en emprisonnant ses adversaires et en étouffant les syndicats indépendants. Pour les affaiblir, il oblige chaque travailleur à signer un contrat individuel avec son employeur.

En octobre 2004, la syndicaliste Maria Alieva a compris qu'être militante syndicale est un sport extrême en Biélorussie. Surtout si elle questionne l'imposition de contrats de travail individuels. Une semaine avant les élections parlementaires, 15 policiers armés de mitraillettes et des membres du KGB ont pris d'assaut son appartement qui servait de point de ralliement à des opposants au président sortant, Alexandre Loukachenko. Ils ont confisqué les journaux, les tracts et du matériel d'information pour les assemblées publiques. Ils sont repartis avec l'imprimante et ont mis le téléphone sous écoute. « Douze autres femmes ont été congédiées par leurs employeurs », s'indigne-t-elle.

Quelques mois plus tôt, en août 2004, le gouvernement biélorusse rendait obligatoire la signature d'un contrat entre un travailleur et son employeur, mettant définitivement un terme à la pratique d'un emploi

pour la vie, qui avait cours sous le régime soviétique. D'une durée variant d'une à cinq années, le contrat de travail individuel inclut, au bon vouloir du patron, des clauses d'augmentation de salaire, de perfection-

nement et des mesures favorisant le rendement au travail. Il détermine les périodes de vacances et des récompenses personnelles pour la famille de l'employé-e, comme la possibilité d'inscrire ses enfants dans une colonie de vacances d'État pour l'été.

Aux dires du président Loukachenko, ce contrat assure une uniformité des conditions de travail et civilise les relations entre ►



Une jeune bénévole sert des repas à de vieilles dames biélorusses qui ont été déracinées de leurs villages vers la capitale après la catastrophe de Tchernobyl. L'aide nommée « Un repas pour les pauvres » est organisée par la Fondation biélorusse des enfants de Tchernobyl, une organisation sociale qui distribue des coupons-repas à une trentaine de personnes, afin de leur permettre de manger un bon repas quotidien 23 jours par mois.



Biélorussie : une histoire des plus mouvementées

Bordée au nord-ouest par la Lituanie et la Lettonie, à l'est par la Russie, au sud par l'Ukraine et à l'ouest par la Pologne, la Biélorussie, dont la capitale est Minsk, compte 10,4 millions d'habitants. Elle occupe une superficie de 207 600 km² ; en comparaison, celle du Québec est de 1 535 843 km². Le pays est gouverné par une république parlementaire présidentielle autoritaire.

La Biélorussie (ou Bélarus, terme choisi lors de l'indépendance de 1991) a connu moult guerres et invasions depuis sa formation par des populations slaves au VI^e siècle. En 1922, le pays devint une république fédérée de l'URSS. En 1937–1938, 30 000 personnes sont abattues par balles, par les troupes soviétiques, à Kourapaty, près de Minsk ; le charnier a été découvert en 1988. Durant l'occupation allemande, entre 1941 et 1944, la Biélorussie est la république soviétique qui paya le plus lourd tribut. Des milliers de villages sont brûlés et un quart de la population civile est assassinée. En 1986, la catastrophe de Tchernobyl frappe durement le pays et rend impropre à la culture 23 % de son territoire agricole, principalement au sud-est.

Trois ans après l'effondrement de l'URSS et l'accession du pays à l'indépendance, soit en 1994, la population a élu Alexandre Loukachenko à la présidence. L'année suivante, il a proposé un référendum pour faire abolir l'obligation de quitter le pouvoir après deux mandats, en s'appuyant sur la nostalgie de l'époque soviétique. Le pays, qui dépend trop de la Russie et souffre des sanctions commerciales imposées par l'Union européenne, est aujourd'hui au bord de la faillite. Les travailleurs âgés ne veulent pas aller à la retraite et les jeunes sont sans emploi.

► un patron et un employé. Bien des travailleuses et des travailleurs biélorusses ont découvert la tromperie à leurs dépens : dorénavant, ils doivent montrer patte blanche pour obtenir un contrat prolongé et des conditions de travail satisfaisantes.

Un emploi selon l'humeur du boss

« C'est une mesure très utile pour un patron. Si l'employé se prononce contre une décision de l'entreprise, s'il milite dans une organisation sociale ou syndicale indépendante, il menace de le mettre à la porte. On a un emploi selon l'humeur de notre employeur », s'inquiète Svetlana, une ingénieure dans une usine de transformation du froment à Moguilev, une ville industrielle du centre-sud du pays. Ceux qui contestent leur contrat de travail individuel sont embauchés au mois ou à l'année, on leur accorde leurs vacances en plein hiver et leurs enfants n'ont pas de place dans les camps de vacances.

« L'employeur a tout en sa faveur. C'est comme si la personne était constamment suivie à la trace », complète Maria Alieva,

présidente entre 1996 et février 2005 de la Fédération des femmes travailleuses de la Biélorussie, un syndicat national indépendant — qui inclut aussi des hommes — et structuré en branches régionales.

La syndicaliste de 52 ans, qui a travaillé pendant 13 ans dans une usine de montage de pièces électroniques, en a vu de toutes les couleurs. Outre son appartement mis à sac, elle a été emprisonnée à trois reprises pour avoir tenu des assemblées

syndicales non autorisées. Son collègue Aleksandr Yaroshuk, leader du Congrès démocratique des syndicats biélorusses, ajoute que des dizaines de femmes de 53 ans et d'hommes de 58 ans ont été congédiés sans raison avant qu'ils aient atteint l'âge de leur retraite, obligatoire à 55 ans pour les femmes et à 60 ans pour les hommes. « Ce système de contrat est fondamentalement incompatible avec les standards internationaux du droit au travail », a-t-il critiqué.



Une enseignante du secondaire du village de Kouskavitchi, à quelque 20 kilomètres de la petite ville de Bykhov, dans la région de Moguilev, enseigne toutes les matières à ses élèves en plus de leur apprendre le russe. Dans cette école où les jeunes passent 12 heures par jour, les enseignants préparent aussi deux repas et s'occupent du verger et d'un immense potager.

Syndicats indépendants interdits

Les syndicats qui défendent les droits des travailleuses et des travailleurs sont perçus comme des ennemis au régime du président Loukachenko. « La situation au niveau syndical est extrêmement compliquée depuis la fin des années 90 », déplore Hubert Cambier, responsable de l'Unité de coordination pour l'Europe centrale et orientale à la Confédération internationale des syndicats libres (CISL), installée à Bruxelles.

En effet, depuis janvier 1999, le gouvernement de Loukachenko et la police d'État ne prennent pas de gants blancs pour museler les syndicats indépendants.

Le Décret présidentiel n° 2 définit de nouvelles règles pour les syndicats enregistrés à l'échelon sectoriel ou national. Les procédures d'enregistrement, longues et compliquées, incluent l'obligation pour les syndicats de fournir l'adresse officielle de leur siège social, souvent situé sur le lieu de l'entreprise. Une lettre de la direction confirmant l'adresse est requise, ce qui



Un cheminot s'applique à visser les boulons des nouvelles roues installées sous les wagons d'un train qui arrive à Brest, première ville à la frontière entre la Pologne et la Biélorussie. Cette opération est essentielle car les rails de chemins de fer de toutes les anciennes républiques soviétiques sont plus larges que ceux utilisés en Europe. C'est une importante source d'emplois pour les travailleurs biélorusses.

place les syndicats entièrement à la merci du bon vouloir de la direction. Un syndicat non enregistré n'a pas le droit d'exercer des activités et l'organisation est dissoute.

En l'an 2000, des organisations syndicales de la Biélorussie ont logé une plainte auprès de l'Organisation internationale du travail (OIT) pour le non-respect de la convention internationale sur la liberté syndicale. « Ça a été un long chemin où nous avons rapporté que des travailleurs licenciés pour activités syndicales ne trouvaient plus d'emploi. D'autres organisations avaient été dissoutes par des directions d'entreprises ; il y avait aussi des refus d'enregistrement de syndicats indépendants », complète Hubert Cambier.

La Fédération des syndicats du Bélarus (FPB), considérée comme l'héritière des anciens syndicats soviétiques, a été chamboulée. « Loukachenko a réussi à la mettre à genoux et à y imposer Leonit Kozic, un homme de son administration. Nous avons contesté ce parachutage auprès de l'OIT. Le président n'a pas bougé d'un pouce », ajoute Hubert Cambier.

Depuis, une modification des statuts de la FPB lui accorde le droit de rayer du registre les syndicats qui refuseraient de s'affilier à l'Association industrielle du Bélarus (BIA) créée par le gouvernement. Le Syndicat des travailleurs des secteurs automobile et de la construction de machines agricoles (AAMWU), ainsi que le Syndicat des travailleurs du secteur radioélectronique (REP) ont vu leurs effectifs réduits de façon draconienne après l'introduction de cette mesure. Pour sa part, le Syndicat des contrôleurs aériens a été dissout à cause de son affiliation à la Confédération indépendante BCDTU. Trois dirigeants syndicaux ont été emprisonnés.

Sanctions économiques internationales

Malgré l'intransigeance de Loukachenko, les travailleurs biélorusses ne sont pas abandonnés à leur sort. Le 17 août 2005, la Commission européenne a suspendu pour six mois les facilités commerciales signées entre l'Europe et la Biélorussie, dans le cadre de la procédure du Système général de préférences. En conséquen-

ce, la Biélorussie doit payer les pleins tarifs douaniers lorsqu'elle vend ses produits en Europe. « C'est une sanction économique réelle. Nous demandons aussi aux gouvernements des États-Unis et du Canada de revoir leurs politiques envers la Biélorussie pour qu'éventuellement il soit impossible à Loukachenko de résister », complète Hubert Cambier.

Depuis qu'elle est à la retraite, Maria Alieva consacre tout son temps à informer les travailleuses et les travailleurs de leurs droits et à les aider à négocier leur contrat de travail. « C'est devenu le principal cheval de bataille des syndicats indépendants. Je donne des conseils par téléphone et des consultations juridiques pour décortiquer le jargon des patrons », explique la syndicaliste. De plus, la Fédération des femmes travailleuses de la Biélorussie mène un sondage sur les pratiques patronales étatiques et privées, avec le soutien financier et matériel de l'Association américaine des juristes. « La peur de perdre son emploi est omniprésente. Par exemple, les professeurs peuvent être déplacés vers des zones contaminées par la

radioactivité s'ils sont pris à demander conseil. Ils hésitent à répondre à l'enquête, même si elle est anonyme. Tout est considéré illégal par le gouvernement », précise-t-elle.

Une réunion organisée par la CISL et réunissant sur invitation la majorité des syndicats indépendants de la Biélorussie a eu lieu les 20 et 21 septembre dernier, à Stockholm. Son objectif : créer un mouvement de concertation entre les différents partenaires. « C'est extrêmement important. Devant le régime répressif de Loukachenko, il y a un grand intérêt à ce que tous travaillent ensemble », suggère Hubert Cambier. Maria Alieva croit que cette solidarité est en construction. « Les nouvelles générations ont une autre mentalité et elles veulent changer de vie. Il est impossible d'être constamment soumis. Les changements vont venir des jeunes, des femmes et de membres frustrés du KGB. Tous ces gens soutiennent la démocratisation du pays. »

*L'auteur du texte revient d'un séjour en Biélorussie.



En Ontario, les soins avancés sont déjà disponibles. Cette ambulancière ontarienne dispense de tels soins à un blessé grave transporté par hélicoptère vers un hôpital. Au Québec, le ministre Couillard a donné son accord à des projets pilotes de soins avancés préhospitaliers.

Photo : Adrian Brown, Presse canadienne

La syndicalisation a fait évoluer les soins d'urgence

De la préhistoire à l'ère moderne !

Texte : François Forget Les soins d'urgence ont connu une évolution marquée depuis 25 ans au Québec. De patients transportés par des brancardiers à statut précaire, souvent mal équipés et très peu formés, on est passé à la mise en place d'un système de soins préhospitaliers avec ambulanciers. Brève histoire de l'émergence d'une profession, qui fut une bataille syndicale.

« C'est une victoire de A à Z », lance sur un ton enthousiaste Stéphane Scalabrini, vice-président aux relations de travail et responsable de la formation professionnelle au Rassemblement des employés techniciens ambulanciers du Québec (RETAQ-CSN). En mai dernier, le ministre de la Santé et des Services sociaux, Philippe Couillard, a annoncé qu'il endossait les orientations contenues dans le rapport de l'Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé (AETMIS) sur les soins préhospitaliers d'urgence. Dès septembre 2006, un programme d'études conduisant à un diplôme d'études collégiales (DEC) en technique ambulancière viendra rempla-

cer l'actuelle formation donnée par le collège Ahuntsic et le cégep de Sainte-Foy. Cette décision donne enfin suite à l'une des recommandations du comité Dicaire auquel ont siégé le RETAQ et l'ancien président de la CSN, Gérald Larose, il y a près de cinq ans.

Autre motif de réjouissance : les soins préhospitaliers avancés seront progressivement introduits d'ici les deux prochaines années, ce qui permettra au Québec de rattraper son retard sur le Canada et les États-Unis. Le rapport de l'AETMIS recommande, entre autres, de mettre en place des projets pilotes permettant aux ambulancières et aux ambulanciers ayant acquis une formation en soins préhospitaliers

avancés, de poser de nouveaux actes médicaux dans les cas de détresse respiratoire et de douleurs thoraciques d'origine cardiaque. Actuellement, les ambulanciers sont appelés à prodiguer des soins dits de stabilisation, jusqu'à la prise en charge par les urgentologues. Les ambulanciers ayant une formation en soins préhospitaliers avancés (*Advanced Life Support*), pourraient être appelés, dans le cadre de ces projets, à dispenser davantage de soins spécialisés en vue de sauver plus de vies. Une étude* toute récente, réalisée en Ontario auprès de 24 000 patients, de 1994 à 2002, a démontré que les soins avancés appliqués aux personnes atteintes de troubles respiratoires ou souffrant

de douleurs cardiaques ont permis de sauver annuellement 260 vies supplémentaires.

Une campagne médiatique réussie

L'annonce du ministre arrive quelques semaines après une campagne médiatique menée par le RETAQ et l'Association des travailleurs du préhospitalier (ATPH). L'hiver dernier, 300 panneaux publicitaires ont été apposés dans les abribus et sur les autobus pendant six semaines, et une pétition signée par 10 000 personnes a été déposée à l'Assemblée nationale, le 5 avril, pour demander au gouvernement d'améliorer les soins préhospitaliers. Les ambulancières et les ambulanciers voulaient alerter la population et amener le gouvernement à bouger.

Trois mois plus tôt, en novembre 2004, le RETAQ et l'ATPH avaient demandé au ministre Couillard que 18 ambulanciers ayant suivi et réussi une formation spécialisée en soins avancés d'une durée de trois ans, au collège ontarien Durham, puissent mettre en pratique leur nouvelle formation. Celle-ci avait coûté trois millions de dollars à Urgences-santé. Mis devant le fait accompli, le ministre a d'abord blâmé Urgences-santé d'avoir agi sans le consentement du ministère de la Santé et des Services sociaux. Il s'est ensuite ravisé et a mandaté l'AETMIS d'évaluer la

possibilité de rehausser le niveau des soins préhospitaliers et de donner suite à la demande des 18 nouveaux diplômés de pouvoir pratiquer des soins avancés. Pour Stéphan Scalabrini, il ne fait pas de doute que les pressions des ambulanciers ont donné des résultats puisque le ministre Couillard a finalement opté, en mai dernier, pour une professionnalisation accrue de leur travail. « On a toujours été actifs dans ce dossier-là. À toutes les fois que l'on a fait des bonds majeurs pour aller de l'avant, le RETAQ a été l'élément déclencheur », fait-il valoir.

La syndicalisation, un élément clé

« Le travail des ambulanciers d'aujourd'hui n'a rien à voir avec celui d'il y a moins d'un quart de siècle », constate l'ex-président du RETAQ de 1983 à 1991, Mario Cotton. « Nous sommes passés de la préhistoire à l'ère moderne », ajoute-t-il. Jusqu'au milieu des années 70, une quinzaine d'heures de cours de secouriste données par Ambulance

Saint-Jean suffisaient pour travailler comme ambulancier. Pas étonnant dans un système où, souvent, les ambulanciers étaient embauchés à pied levé par les propriétaires... de salons funéraires. Ils étaient les seuls à détenir des véhicules capables de transporter des patients « dans une position couchée ». Puis, certains cégeps ont commencé à donner une formation totalisant 150 heures, jusqu'à l'arrivée de la syndicalisation au début des années 80, qui a permis de porter la formation à plus de 800 heures. Pour Mario Cotton, « la syndicalisation a été l'élément clé du développement du système de soins préhospitaliers au Québec. »

Le rapport Dicaire souligne que les revendications syndicales ont « contribué à la mise en place d'un système préhospitalier plus efficace. »

Le RETAQ est régulièrement intervenu auprès des employeurs et des autorités publiques pour réclamer l'établissement de normes, entre autres, pour les véhicules, les équipements et la formation du personnel



Affiche posée dans les abribus et sur les autobus dans les principales régions du Québec, l'hiver dernier, lors d'une campagne des ambulanciers pour réclamer de meilleurs soins préhospitaliers.

Photo : Patrice Mathieu

ambulanciers (CFTA), administré par le collège Ahuntsic, voit le jour en 1992. Quelque 850 heures de cours intensifs répartis sur une dizaine de mois seront ainsi offertes. « Le gouvernement n'aurait jamais mis un cent là-dedans s'il n'y avait pas eu l'action syndicale pour les y forcer », affirme Mario Cotton.

Même si des pas énormes ont été franchis au cours des deux dernières décennies, Stéphan Scalabrini est d'avis qu'il reste du chemin à faire. Il participe présentement aux travaux d'un comité interdisciplinaire qui s'est donné deux ans pour définir les conditions d'introduction des soins préhospitaliers avancés au Québec. La professionnalisation sera un des enjeux de la prochaine ronde de négociation des ambulanciers.

* OPALS (Ontario Prehospital Advanced Life Support)

ambulancier. Au début des années 90, il va même jusqu'à travailler étroitement avec la corporation Urgences-santé afin d'élaborer un programme de formation. Un centre de formation des techniciens am-



En mars 1988, l'annonce du gouvernement de procéder à une réforme du système ambulancier, qui allait entre autres faire passer la formation de 150 à 825 heures, avait chaudement été accueillie par les 400 ambulanciers réunis au Centre Paul-Sauvé, à Montréal.



Photos : Robert Fréchette

Un pied de nez au transport en commun

Texte : Yvan Sinotte

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a remis, à la mi-septembre, au ministre Thomas J. Mulcair, responsable de l'environnement, ses recommandations concernant le prolongement de l'autoroute 25 dans le nord-est de la ville de Montréal. Le rapport devrait être rendu public incessamment. Quelle décision prendra le conseil des ministres au sujet de ce projet qui suscite la controverse? S'il se réalise, il aura des conséquences néfastes sur l'environnement en augmentant sensiblement l'apport de gaz à effet de serre.

Le ministère des Transports du Québec (MTQ) a écarté de son étude toute solution de rechange au prolongement de l'autoroute 25, optant plutôt pour un projet de partenariat public-privé (PPP) : privé pour la construction et l'opération d'un pont à péage enjambant la rivière des Prairies et public pour la construction de l'autoroute. Or la réalisation de cette nouvelle artère au nord de l'échangeur Anjou, viendra encombrer davantage la circulation montréalaise qui contribuera à générer plus d'émissions de gaz à effet de serre et, par le fait même, le phénomène du smog qui pose déjà problème au centre-ville de Montréal avec ses conséquences néfastes sur la santé.

« Quand on met en avant un tel projet, affirme Roger Valois, vice-président responsable des dossiers

transport et environnement, on dit GO aux automobilistes sans égard pour la pollution de la planète. Il faudrait peut-être attendre l'impact qu'aura le métro de Laval sur la circulation automobile et, par la suite, inciter l'usage du transport en commun. Le prolongement de la 25 et la construction d'un autre pont constituent des incitatifs à l'utilisation de l'automobile. Avec ce qui se passe avec le pétrole, il semble que le gouvernement serait mieux avisé de passer à autre chose. »

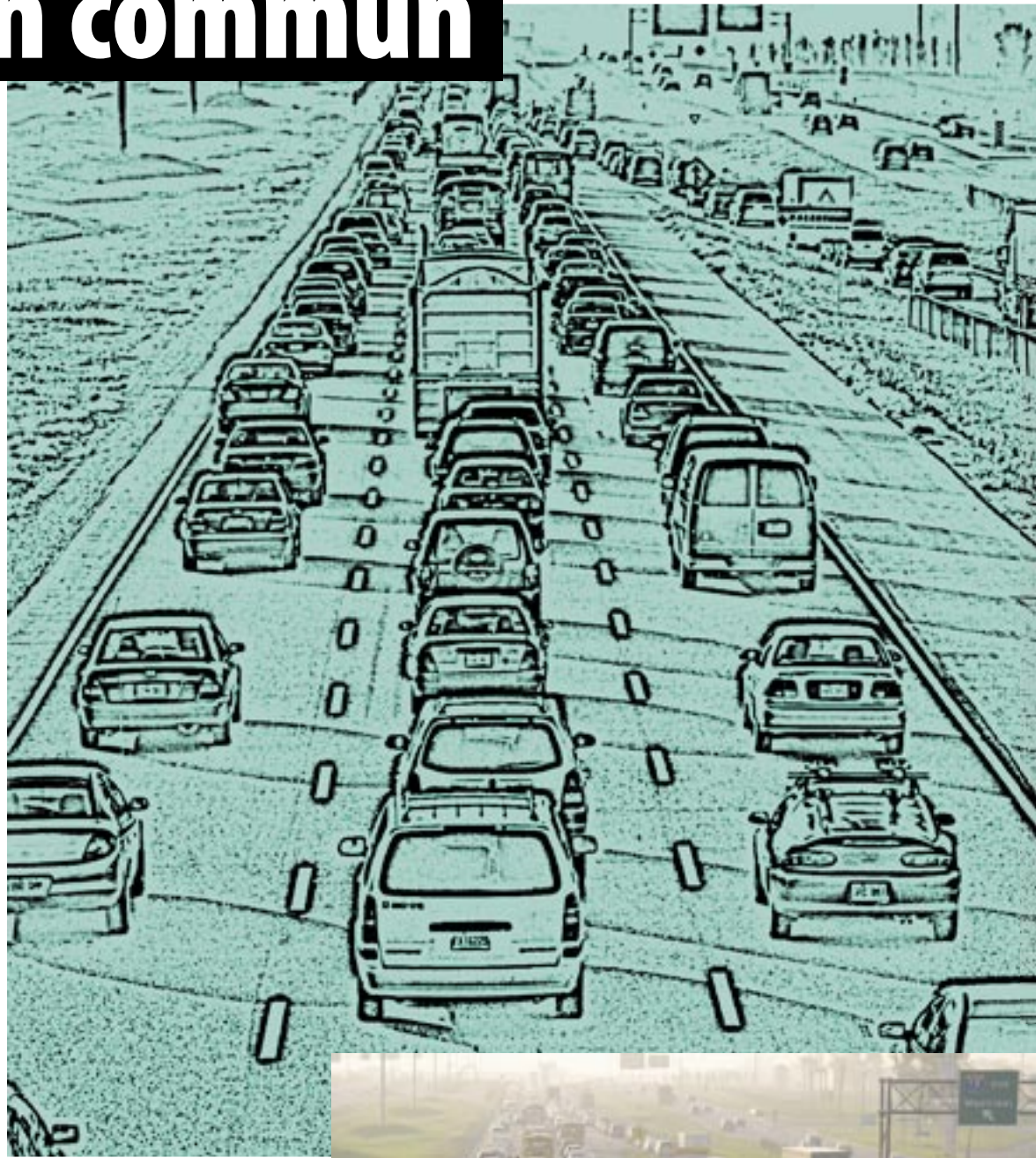


Photo : Alain Chagnon

La construction de l'autoroute 13 devait décongestionner l'autoroute 15. Or, aujourd'hui, la 15 est tout aussi congestionnée et contribue à accroître le smog, tel qu'on a pu le constater par cette belle journée ensoleillée d'octobre 2005.



Aucun scénario alternatif du MTQ

Les audiences du BAPE, entreprises en mai, ont permis de constater que le ministère des Transports n'a étudié aucun scénario alternatif au projet d'autoroute, pas plus qu'il

Des solutions de rechange, contenues dans pas moins de 98 mémoires, ont cependant été soumises au BAPE lors des audiences. Ainsi, en plus des trois stations de métro présentement en construction à Laval, il a été proposé de mettre en service de nouveaux trains de

en demeure au ministre Mulcair et à son homologue Després, des Transports, pour qu'ils abandonnent le projet à l'étude. Le vice-président du Conseil central du Montréal métropolitain de la CSN, Gaétan Châteauneuf, rappelle les expériences douloureuses vécues là où ont été implantés des PPP sur les voies de circulation des grands centres urbains. « Il faut perdre nos illusions. Les frais d'utilisation de l'autoroute 407, dans la région de Toronto, ont explosé. Dans la région de Vancouver, l'entreprise qui exploitait l'autoroute l'a remise au gouvernement.

« Le transport en commun demeure, poursuit Gaétan Châteauneuf, la meilleure option. On a signé le protocole de Kyoto et on va construire des voies de circulation qui vont augmenter les émissions polluantes. Certains plaident que la construction de la 25 réduirait la pollution parce que la circulation serait plus fluide, mais l'histoire, avec l'autoroute 13 qui devait décongestionner l'autoroute 15, nous apprend que c'est temporaire. Le résultat final, c'est que la 13 est aujourd'hui aussi congestionnée que la 15. Il faut travailler sur le covoiturage et le transport en commun, dont les trains de banlieue, de même que sur les voies réservées aux autobus. Un train de banlieue coûte moins cher que la construction de nouvelles infrastructures routières. »

La décision que prendra le conseil des ministres, qu'elle soit ou non favorable au projet de prolongement de l'autoroute 25, amorcera inévitablement un autre débat. Si le gouvernement va de l'avant, les opposants poursuivront leurs démarches pour en empêcher la réalisation ; s'il est contre, quelles seront les solutions appliquées pour faciliter le déplacement des populations des banlieues nord et est de Montréal ?



Photo : Michel Giroux

L'amélioration du transport en commun permettrait de desservir chaque jour 34 400 nouveaux usagers de la rive-nord de Montréal à un coût de 145 M\$, alors que le scénario du MTQ de construire l'autoroute 25 amènerait 14 930 automobilistes supplémentaires vers le centre-ville, pour un déboursé de 383 M\$.

n'a effectué d'enquête origine-destination sur le camionnage. Il n'a en outre réalisé aucune étude sur les gains possibles par la mise en place de voies réservées au covoiturage. Le ministère reconnaît que son projet cannibaliserait le transport en commun en entraînant une diminution de l'achalandage des transports publics et une augmentation du nombre d'automobilistes. Il refuse aussi d'indiquer la part des investissements publics dans le projet de partenariat public-privé et n'est pas en mesure de préciser les impacts des travaux de construction du pont menant à la rive-nord de la rivière des Prairies sur le milieu naturel.

banlieue à partir de Mascouche et de l'Assomption, et d'aménager des voies de circulation réservées au covoiturage sur le boulevard Pie-IX et sur la rue Papineau, vers Laval. Selon la Ville de Montréal, ces options permettraient de desservir 34 400 nouveaux usagers par jour, qui emprunteraient le transport en commun à un coût de 145 M\$, alors que le scénario du MTQ amènerait 14 930 automobilistes supplémentaires vers le centre-ville de Montréal, pour un déboursé de 383 M\$.

Un mouvement d'opposition

La Coalition contre prolongement de l'autoroute 25 a adressé une mise

Un sondage Léger Marketing, mené l'hiver dernier à la demande d'une coalition formée de Greenpeace, du Conseil régional de l'environnement de Montréal, d'Équiterre et du Conseil central du Montréal métropolitain de la CSN, révèle que « lorsqu'on leur offre la possibilité de choisir entre un système de transport en commun performant ou le prolongement de l'autoroute 25, la majorité des Montréalais (76 %) privilégient l'option du transport collectif ».

Discrimination syndicale dans la construction

Le Conseil conjoint condamné à verser plus de 53 000 \$

Le Tribunal d'arbitrage a rendu une décision finale, le 21 septembre, obligeant le Conseil conjoint de la construction (FTQ-Construction et International) à rembourser 53 033 \$ à la CSN-Construction et à 15 de ses membres de la région de Québec pour avoir fait preuve de discrimination syndicale à leur égard.



Chacun des neuf manœuvres recevra 2869 \$ et chacun des six briqueteurs-maçons touchera 2896 \$. La CSN-Construction obtiendra 10 000 \$ en dommages moraux et punitifs. Même si le Conseil conjoint s'est dissous, la sentence arbitrale demeure en force. Auparavant, un autre membre de la CSN-Construction, congédié le jour même de son embauche, s'est vu rembourser trois semaines de travail par le même employeur.

À l'occasion des travaux intensifs de rénovation de la

cimenterie Saint-Basile-de-Portneuf, en février et mars 2002, le Conseil conjoint a exercé des pressions, menacé et intimidé le représentant de la compagnie R.H.I. Canada inc., pour s'assurer l'embauche de ses seuls membres sur ce chantier, dont certains venaient de Moncton, de Montréal et de Trois-Rivières. En raison de cette situation, une quinzaine de membres de la CSN-Construction et ceux d'autres organisations syndicales qui résidaient dans

la région immédiate ou celle de Québec ont été privés de travail pendant 18 jours. Et ce, même si l'employeur s'était engagé à les embaucher.

En empêchant ces syndiqués de travailler, le Conseil conjoint les a discriminés sur la base de leur allégeance syndicale, ce qu'interdit la loi régissant les relations de travail dans l'industrie de la construction (Loi R-20).

« Cette décision vient renforcer les revendications que nous avons formulées lors de

la Commission d'enquête sur les dépassements des coûts et des délais à l'usine Papiers Gaspésia, à Chandler », a déclaré le président de la CSN-Construction, Ted McLaren. La fédération syndicale revendique que : « toute notion de placement par les associations syndicales soit carrément rendue illégale, que cesse la discrimination et que le placement soit confié à un organisme indépendant, ou à des commissaires de l'industrie de la construction, par exemple ».

Michel Crête

Baisse du taux de syndicalisation

Pour la première fois en cinq ans, le Québec a vu son taux de présence syndicale diminuer de 1,3 % en 2004. Il s'agit de la plus forte baisse annuelle enregistrée sur le territoire depuis 1998. Malgré cette diminution, le Québec continue d'afficher le taux de présence syndicale le plus élevé sur le continent nord-américain, soit 40,2 %. L'an dernier, le taux de syndicalisation atteignait à peine 12,5 % aux États-Unis.

Hausse des conflits de travail

Le Québec a vécu 131 arrêts de travail en 2004. Pas moins de 104 conflits ont été déclenchés durant l'année, ce qui représente une augmentation de 13,9 % par rapport à 2003. Le nombre de jours perdus a connu, en revanche, une baisse significative de 17,8 %. On note également que près du tiers des arrêts de travail ont impliqué des groupes de moins de 25 travailleuses et travailleurs.

Parmi les conflits ayant pris fin en 2004, près de la moitié (47 %) ont eu une durée inférieure à 25 jours ouvrables.

Augmentation de salaires

Les renouvellements de conventions collectives conclues au cours des trois premiers mois de 2005 ont résulté en une hausse annuelle moyenne de 2,5 % des salaires pour la période d'application des contrats de travail. Cette hausse est supérieure de 0,2 % à celle qui avait été obtenue l'année précédente (2,3 %).

Harcèlement psychologique

Un an après l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la Loi sur les normes du travail concernant le harcèlement psychologique, pas moins de 2500 plaintes ont été déposées à la Commission des normes du travail. Près de la moitié de ces dossiers (48 %) sont déjà réglés.

Michelle Filteau

Négociation coordonnée dans l'hôtellerie

Les syndiqué-es CSN en tête de peloton

Le secteur hôtellerie et loisirs de la Fédération du commerce de la CSN a occupé, tout au long de l'été, le devant de la scène avec des négociations se déroulant presque simultanément dans 35 établissements, en plus de la station touristique de Mont-Tremblant.

Elle repose sur une plate-forme commune de revendications adoptée par les délégué-es des syndicats et sur une stratégie commune de moyens de pression transmise à tous les employeurs. La plate-forme nationale portait, entre autres, sur des augmentations salariales initiales de 5 % par année pour les trois années de la nouvelle convention; l'introduction d'un REER simplifié; une prime de séparation lors d'un départ pour les plus de 50 ans; une clause de protection face à la sous-traitance; une meilleure défense dans les cas de griefs et une date uniforme d'échéance de convention.

L'équipe de négociation a d'abord ciblé des établissements où les chances d'atteinte des objectifs s'avéraient plus favorables, en l'occurrence le Hilton Laval et le Centre Sheraton à Montréal. Effectivement, des accords sont intervenus rapidement à ces endroits avec des augmentations salariales de 3, 4 et 5 % pour les trois années de la convention et l'essentiel des autres demandes formulées. Ces ententes devaient devenir le modèle à exporter dans les autres hôtels et centres de villégiature, ce qui s'est réalisé.

Opération 1-8-15

Au début de l'été, les syndicats de Laval et de Montréal ont enclenché le plan de match des moyens de pression. Ils mènent le bal, la région des Cantons de l'Est va emboîter

le pas à la mi-juillet, la région de Québec, incluant Charlevoix, prend le relais à la mi-août. L'opération doit se terminer à la station Mont-Tremblant des Laurentides.

C'est ainsi que le 21 juin, Jean Lortie, président de la Fédération du commerce, lance l'« Opération 1-8-15 ». Les 4000 syndiqué-es de l'hôtellerie CSN de Laval et de Montréal appliquent en gradation les moyens de pression : d'abord port de macarons et de chandails identifiés à la négociation, puis diminution du nombre de chambres entretenues,

vite converti en grève générale illimitée, devait durer près d'un mois dans cet établissement.

Le 12 juillet, près de 1500 syndiqué-es de l'hôtellerie de Montréal se réunissent au Palais des congrès et réitèrent par vote leur décision de déclencher la grève générale illimitée le 15 juillet. Le jour dit, les grands hôtels de la métropole sont paralysés. À partir de ce moment, les règlements interviennent en cascade.

La tenue de nombreux festivals dans la métropole à cette période de l'année et des championnats de sports



Le 8 juillet, les syndiqué-es des 16 hôtels de Montréal et de Laval débraient 24 heures et participent à un rassemblement à la place du Canada.

prolongement des pauses, tenue de barbecue en face de l'établissement, etc.

Le 8 juillet, les syndiqué-es des 16 hôtels de Montréal et de Laval débraient 24 heures et participent à un rassemblement à la place du Canada. La veille, deux règlements étaient intervenus, l'un à l'hôtel Hilton Laval, l'autre au Centre Sheraton de Montréal. Seule la direction de l'hôtel Plaza Métro-Centre a refusé le retour au travail de son personnel le lendemain de ce débrayage. Le lock-out,

aquatiques de la FINA, et le fait que les taux d'occupation dans les établissements frôlaient les 100 %, ont sans doute contribué à la conclusion de ces règlements. Seule la direction de l'hôtel Omni a fait bande à part. La grève déclenchée le 15 juillet y a pris fin neuf semaines plus tard.

Estrie et Québec

L'action s'est ensuite déplacée vers Sherbrooke, Orford et Saint-Jean-sur-Richelieu. Encore là, les moyens de pression ont suffi,

sauf à l'hôtellerie Jardins de ville de Sherbrooke où la grève a duré quelques semaines et à l'hôtel Vallée-des-Forts de Saint-Jean-sur-Richelieu où la grève perdurait au moment d'aller sous presse.

À Québec, le premier règlement a été conclu à l'hôtel Holiday Inn Select, rue de la Couronne, dans la basse-ville, suivi de l'hôtel Loew's Le Concorde, un syndicat nouvellement arrivé à la CSN. Au Gouverneur Sainte-Foy et au Hilton Québec, les règlements sont également intervenus sans conflit.

La résistance patronale est apparue au Manoir Richelieu de La Malbaie/Pointe-au-Pic, un syndicat de retour dans le giron de la CSN. La direction de Fairmont a mis le personnel en lock-out le 24 août et les syndiqué-es ont voté la grève générale illimitée le lendemain. Les négociations sont entreprises à la station touristique Mont-Tremblant et les moyens de pression, si cela s'avère nécessaire, débiteront avec les premières chutes de neige.

Mobilisation et réalisme

Les conventions collectives de cette ronde de négociation coordonnée dans l'hôtellerie expireront dans trois ans. Les syndiqué-es se placent en tête de peloton des conditions de travail dans leur secteur d'activité. Le succès de cette négociation coordonnée a reposé en bonne partie sur le degré élevé de mobilisation des syndicats et sur le réalisme de leurs revendications. Elles ont été formulées après évaluation des capacités financières des joueurs de cette industrie.

Yvan Sinotte

Le commerce équitable a le vent dans les voiles

Équiterre a été le premier organisme à faire la promotion du commerce équitable avec sa campagne de 1996 pour « Un juste café ». Depuis, les campagnes d'Équiterre se sont succédé, dont plusieurs ont été rendues possibles grâce à l'appui de l'Agence canadienne de développement international. *Perspectives CSN* a demandé à Équiterre de tracer un portrait du commerce équitable au Québec et d'expliquer son importance pour les fermiers du Sud.

Au Québec, les organismes promoteurs du commerce équitable sont nombreux et le « juste café » a trouvé une niche chez les consommateurs.

C'est ainsi que le café équitable est maintenant disponible dans l'ensemble des régions et dans bon nombre d'épiceries et marchés, sans compter les boulangeries, les brûleries et cafés, les coopératives et autres commerces qui l'offrent aussi. Une trentaine de torréfacteurs québécois de café équitable les approvisionnent. En outre, depuis quatre ans, le sucre, le thé et le cacao équitables ont fait leur apparition sur les tablettes et, depuis décembre dernier, le riz équitable.

En tout, plus de 1300 commerces au Québec offrent l'un ou l'autre de ces produits. Quant aux fruits frais équitables, ils seront bientôt offerts sur le marché québécois, bananes en tête. Ce fruit sera disponible à compter de 2006. En Europe, où il y est déjà vendu, il a même supplanté le café dans plusieurs pays. Ainsi, en Suisse, plus de 40 % des bananes vendues sont certifiées équitables, alors que le café équitable rafle rarement plus de 15 % du marché ! Au pays, selon Agriculture Canada,

plus de 2 % du café vendu détient actuellement la certification équitable. Au Québec, on estime que ce pourcentage est supérieur.

Un meilleur revenu pour les fermiers

En 2004, la *Fairtrade Labelling Organization*, qui assure la coordination internationale de la certification équitable, comptait 389 organisations de producteurs membres (principalement des coopératives), représentant 800 000 familles de fermiers provenant de 48 pays d'Afrique, d'Asie et des Amériques.

La vente des produits équitables a un effet direct sur les revenus de ces milliers de familles de producteurs, car le commerce équitable leur assure un meilleur prix pour leurs produits. Ainsi, le café équitable se vend à 1,26 \$ US la livre, soit en moyenne cinq fois plus que sur le marché conventionnel, selon Oxfam. Le regroupement des familles en coopératives ou en comités démocratiques, un autre critère du commerce équitable, facilite par ailleurs la mise en place de projets collectifs de développement local. En outre, la certification équitable coordonnée par la *Fairtrade Labelling*



Photo : Alain

Au Québec, la torréfaction du café équitable a débuté en 1998, à Montréal. Sept ans plus tard, le Québec compte plus d'une trentaine de torréfacteurs de café équitable, dont le Café Santropol.

Organisation les encourage à privilégier l'agriculture écologique et interdit l'utilisation de certains pesticides dangereux, toujours utilisés dans le Sud.

Réduction du coût des intermédiaires

Le commerce équitable a aussi accru les échanges directs, ce qui a réduit le coût des intermédiaires dans le prix de vente aux consommateurs. Par exemple, pour s'approvisionner, les torréfacteurs de Montréal, de Québec, de Rimouski ou de Chicoutimi entrent en contact directement avec les coopératives certifiées équitables de la planète, en utilisant la plupart du temps l'anglais comme langue d'échanges. Selon une étude effectuée par Équiterre l'été dernier dans quatre villes du Québec, le café équitable se vendait

sensiblement au même prix que le café conventionnel de même qualité.

Carle Bernier-Genest

Chargé de projet pour Équiterre

Pour connaître les points de vente de produits équitables ou pour vous procurer du café équitable dans votre milieu de travail, consultez le site Internet d'Équiterre :

www.equiterre.org/equitable

Les priorités CSN 2005–2006

Un impératif et un incontournable

Tous les projecteurs sont tournés cet automne vers la négociation du secteur public. La CSN a décidé de faire de cette négociation une priorité du mouvement car le gouvernement Charest cherche une nouvelle fois à engager une épreuve de force avec le mouvement syndical. Pour la CSN, il est impératif d'obtenir un règlement satisfaisant avant la fin de 2005.

Une autre question retiendra l'attention : l'incontournable débat sur l'avenir du système de santé et de services sociaux. Le jugement de la Cour suprême dans l'affaire Chaoulli ouvre la porte aux assurances privées pour des soins dispensés par le réseau public. Le sursis accordé par la Cour, qui vient à échéance en juin 2006, laisse peu de temps alors que ce débat interpelle toute la société québécoise, dont l'ensemble des syndicats. Cette question nécessitera beaucoup d'énergie et aussi un débat à l'intérieur des rangs de la CSN d'ici la commission parlementaire prévue en janvier 2006.

Les suites du 61^e Congrès

Trois préoccupations issues du dernier congrès capteront aussi l'attention de la CSN en 2005–2006 : le développement industriel et régional, l'accroissement de la

syndicalisation et enfin la question de la vie syndicale.

Développements économique et régional vont de pair et ont des conséquences sur l'emploi et le partage de la richesse. Le 61^e Congrès a retenu un programme

ambitieux à ce chapitre. Il y a donc urgence à se mettre au travail dès maintenant. La CSN compte s'intéresser, dans un premier temps, aux secteurs en difficulté, comme la forêt et certains secteurs de l'industrie manufacturière.

Du côté de l'expansion syndicale, la CSN entend revoir ses approches et ses stratégies de négociation pour identifier les secteurs où il y a intérêt à composer de plus grands groupes de syndiqué-es dans le but de pouvoir négocier de meilleures conditions de travail. Cette expansion syndicale permet en même temps

de contrecarrer une des aspirations néolibérales du gouvernement Charest qui est d'abaisser le taux de syndicalisation au Québec.

Enfin, les efforts pour améliorer la vie syndicale devront se poursuivre. Cette préoccupation va au-delà des conséquences de la loi 30 et de la réorganisation des syndicats de la santé et des services sociaux ; elle transcende l'ensemble du mouvement CSN : syndicats, conseils centraux, fédérations et confédération.

Pour plus de détails sur les priorités, visitez : www.csn.qc.ca

Michelle Filteau



Le 27 septembre, sur le thème *Au cœur de la santé*, le Front commun CSN-FTQ a donné le coup d'envoi à une série d'actions visant à faire pression sur le gouvernement.

Grandes négociations dans le secteur privé

Plus de 1734 conventions collectives viendront à échéance en 2005–2006 dans le secteur privé au Québec. Le renouvellement de ces contrats de travail vise 116 141 travailleuses et travailleurs. Cela semble être une petite année avec à peine 10 % de l'ensemble des travailleurs syndiqués, mais en tenant compte du renouvellement des conventions collectives du secteur public échues depuis plus de deux ans, il faut conclure à une activité normale.

- Taille moyenne des unités de négociation : 67 salarié-es
- Quelques syndicats CSN de grande taille ont leur convention collective qui vient à échéance dans les entreprises suivantes :

- Gaz Métropolitain
- Station touristique du Mont-Tremblant
- Sylvania
- Société de transport de la Rive-Sud de Montréal
- Jean-Coutu à Longueuil
- Radio-Canada, réseau français

De nombreuses conventions collectives du secteur du vêtement viennent aussi à échéance cet automne. Plus de 5000 syndiqué-es se trouvent ainsi en négociation dans un contexte économique passablement difficile, dans un secteur d'activité qui a perdu 11 000 emplois depuis l'été 2004.

Hommages vibrants, moments émouvants !

À l'occasion de la neuvième édition des Journées de la culture, la CSN a ouvert ses portes au public pour une visite commentée des œuvres sculpturales et visuelles de son siège social. Hommages vibrants à deux artistes décédés, Mousseau et Gauguet-Larouche ; moments émouvants en compagnie de deux autres, Langevin et Bourjoi. Cette visite a été grandement appréciée.



Photos : Alain Chagnon

Mousseau, un homme de caractère

Collaborateur de Jean-Paul Mousseau pendant plusieurs années, c'est le verrier, Pierre Osterrah, qui est venu parler du magnifique vitrail qui orne depuis 1980 l'entrée de la CSN. « C'est de notoriété publique, Mousseau était un homme de caractère, un bon vivant qui aimait la bonne chair et le bon vin. L'artiste, lui, possédait une sensibilité fantastique. J'ai eu un plaisir fou à travailler avec lui. Tout a commencé par une sculpture fontaine réalisée en verre clair d'un pouce d'épais, à la place du Portage à Hull. Nous avons récupéré les éclats de verre que nous avons collés, ici en relief, avec du silicone. »

C'est à la demande de Michel Chartrand, alors président de la Caisse populaire Desjardins des syndicats nationaux de Montréal, que Mousseau a conçu cette verrière. « Mousseau aimait le rythme, la couleur. C'était un sculpteur, un peintre. Il adorait jouer avec la matière, mettre les mains à la pâte. »

L'assemblage en mosaïque des 8000 morceaux de verre antique, soufflés à la bouche, de 300 couleurs différentes, a été réalisé sur une table lumineuse dans l'atelier d'Osterrah. « Chaque morceau est manipulé au moins 10 fois. Il faut faire des gabarits, découper, nettoyer, coller à l'époxy le verre trempé. » Un travail colossal réalisé en trois mois par toute une équipe.

De l'aveu même d'Osterrah, il n'y a pas de concept dans cette œuvre. Il s'agit d'une harmonie de couleurs, de rythmes. Chaleur et transparence, eau qui coule, les visiteurs voyaient pourtant bien des choses dans cette magnifique verrière.

Francine Grimaldi a aussi rendu hommage à celui qui fut pendant de longues années son compagnon de vie : « Mousseau était un monstre de travail. La création était toute sa vie. »



Bourjoi, le p'tit gars de la Vickers

« À 14 ans, je savais déjà que je voulais devenir un artiste. » Devant la grande murale en bronze, qu'il a réalisée pour la CSN en 1990, Bourjoi s'anime. « J'ai grandi avec les gars de la Vickers. » Né dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve, Léopol Bourjoi a travaillé pendant plusieurs années au chantier maritime. C'est là qu'il a appris à travailler la matière, à souder, à couler des métaux, à les transformer, à les usiner.

Autodidacte, l'artiste a voulu témoigner de la vie de ces hommes bâtisseurs de navires, de sous-marins et de réacteurs nucléaires. Bourjoi a choisi six sujets, dont il a immortalisé les visages. « Le plus jeune, André Rémillard, avait 29 ans à l'époque ; Gaston avait 62 ans, Wildor, 51 ans, Marcel avait 58 ans. On le voit à son visage, il a été marqué par le travail. On voit ici André Rénard avec tous ses équipements de sécurité. Ainsi revêtus, on les reconnaît plus ou moins. On voit une pièce de machine. Un uniforme. Le travail à la Vickers était difficile. Seulement 8 % des travailleurs survivaient à leur retraite. »

La murale coulée dans le bronze est devenue un produit fini après 16 étapes, 16 métiers. Le travail commence par la prise d'empreinte. « Imaginez, un homme qui n'est jamais allé dans une galerie d'art, à qui vous demandez de mouler son visage ! » Puis, il y a les reproductions, les assemblages, le coulage, le nettoyage, le polissage, les patines, les cires. Après toutes ces années, Bourjoi aurait aimé revoir ses six confrères. « Sérénité, fierté et dignité, c'est ce qu'on voit dans leurs visages. J'espère qu'ils sont encore tous très actifs ! »

Bienvenue !

4228 nouveaux syndiqué-es

En tenant compte des gains nets enregistrés après cinq vagues de votes d'allégeance syndicale obligatoires décrétés en vertu de la loi 30 dans le réseau de la santé et des services sociaux du Québec, la CSN a accueilli du 1^{er} mars au 30 septembre dernier 4228 nouveaux membres. À l'exception des établissements visés par la loi 30, voici la liste des lieux de travail où on trouve des nouveaux syndiqué-es à la CSN :

Services ambulanciers Pabok, Gaspésie (12) ;
Magasin Zellers, Aylmer, Outaouais (30) ;
Grillades Geno (Rôtisserie Au Coq), Outaouais (3) ;
Amérispa, Lac Leamy, Outaouais (37) ;
Domtar, Terrebonne, Lanaudière (33) ;
MRC du comté de Montcalm, Lanaudière (8) ;
Hilton Home Wood Suite, station Mont-Tremblant, Laurentides (24) ;
Section Services préhospitaliers Laurentides-Lanaudière (10) ;
Régie intermunicipale Argenteuil-Deux-Montagnes, Laurentides (94) ;
Réception Quality Hôtel-Anjou, Montréal (9) ;
Asten Johnson, Montréal métropolitain (61) ;



Gauguet-Larouche, le poète rebelle



« C'est avec beaucoup de fierté et un peu de tristesse que je viens vous parler de mon ami. Jean Gauguet-Larouche est mort, trop jeune, à 50 ans dans la pauvreté et la solitude. » Avocat et arbitre en relations de travail, Pierre Cloutier décrit le poète, le sculpteur, le peintre. « Gauguet-Larouche ne voulait pas vendre ses œuvres. C'était un rebelle fondamental, un

tantinet délinquant. Engagé socialement, c'était aussi un joyeux vivant. La CSN était sa deuxième maison. Il avait un respect fondamental pour les travailleurs. Regardez le chaînon, en sortant... Quelle merveilleuse façon de décrire simplement l'union et la force ! »

L'émotion était à son comble lorsque pour rendre hommage à son ami Gauguet-Larouche, Pierre Cloutier a lu un extrait du livre *Un homme d'Oriana Fallaci*. « Le poète rebelle, le héros solitaire est un individu sans partisan. Il n'attire pas les foules sur les places, il ne provoque pas de révolution. Mais il les prépare... L'histoire du monde nous a bien prouvé que lorsqu'un leader meurt, on en invente un nouveau... Mais quand un poète au contraire meurt, quand un héros est éliminé, il se crée un vide impossible à combler et il faut attendre que les dieux le fassent ressusciter. Dieu sait où, Dieu sait quand. »

Langevin et l'après-référendum

Il fallait bien apprendre quelques secrets au cours de cette visite. Roger Langevin nous a livré la petite histoire de la sculpture construite à l'extérieur pour le 60^e anniversaire de la CSN, en 1981. « Je présente une première maquette : des gens sortaient d'un tunnel, en se tenant par les épaules, en chantant victoire. » Le projet dépasse toutes les espérances de la CSN. Puis vient le référendum et la défaite. Roger Langevin prend rapidement conscience que ce n'est plus le moment de chanter victoire. C'est ainsi que la sculpture actuelle est née, symbolisant la persévérance.

Roger Langevin a réalisé plusieurs œuvres pour la CSN. La dernière a été conçue tout récemment, en 2004. Il s'agit du relief de Marcel Pepin qui a présidé la CSN de 1965 à 1976. Cette œuvre a été encadrée par l'artiste dans le mur de l'entrée de l'édifice pour montrer que Marcel Pepin est soudé à tout jamais avec la CSN. « Le relief de bronze a été produit à partir d'une photo, explique Langevin. Comment donner de la vigueur à cet homme ? C'est ainsi que j'ai travaillé à la spatule, j'ai incorporé des coups de spatule, même dans la cravate au vent, pour redonner vie à cet homme



Michelle Filteau

Marché Bigras, Montréal (25) ;
Villa Maria, Montréal métropolitain (77) ;
Les Équipements d'incendie Wildfire, Montréal métropolitain (19) ;
CPE Force vive, Montréal métropolitain (21) ;
Ambulance Baraute, Abitibi-Témiscamingue-Ungava (16) ;
Ambulance Ville-Marie, Abitibi-Témiscamingue-Ungava (23) ;
Hôtel Val-des-Neiges, Québec-Chaudière-Appalaches (55) ;
Papetières Appalaches, Québec-Chaudière-Appalaches (90) ;
Collège Stanislas, Montréal métropolitain (3) ;
Structures métropolitaines, Montréal métropolitain (51) ;
Sarp Drainamar, Montréal métropolitain (43) ;

Centre d'hébergement Au Cœur de Marie, Québec-Chaudière-Appalaches (31) ;
Photographes de presse Focus, Québec-Chaudière-Appalaches (5) ;
CPE Les Picassos, Saguenay-Lac-Saint-Jean (1) ;
CPE Croque la vie, Saguenay-Lac-Saint-Jean (8) ;
Ambulances Demers, Saint-Jean-sur-Richelieu et Marieville, Montérégie (65) ;
CPE Kateri, Montérégie (34) ;
Caisse populaire Desjardins de la Vallée-du-Saint-Maurice, Mauricie (3) ;
Municipalité de Saint-Paulin, Mauricie (6).

Michel Crête

Perspectives, Webdo Info et site Internet

Haut taux de satisfaction des lecteurs

Un sondage téléphonique réalisé par MCE Conseils auprès de 50 % des syndicats de la CSN, du 5 au 16 janvier 2005, démontre un haut taux de satisfaction pour *Perspectives CSN*, *Webdo Info* et le site Internet, mais révèle que bon nombre de syndicats ne sont pas équipés pour des outils



d'information électronique et connaissent des difficultés de distribution.

Le taux de participation des syndicats à cette enquête téléphonique de plus d'une trentaine de questions a été élevé. Un membre par comité exécutif de 1002 syndicats, en tenant compte d'une bonne représentation de chacune des fédérations et de la taille des syndicats, a accepté de répondre au questionnaire.

Perspectives CSN, un magazine apprécié

Le sondage indique qu'après trois ans de parution, 91 % des syndicats connaissent le magazine *Perspectives CSN* distribué en 27 000 copies,



dans plus de 2000 syndicats, quatre fois l'an. C'est 83 % des personnes interrogées qui disent le lire sur une base régulière. Le magazine obtient un haut taux de satisfaction pour la présentation visuelle (88 %), la qualité d'information (88 %) et la compréhension des informations (82 %). Le taux de satisfaction pour le choix des sujets traités atteint 74 %. Malgré tout, 58 % des personnes sondées souhaitent des améliorations au magazine.

L'enquête révèle que les relations de travail (conventions collectives, santé et sécurité au travail, avantages sociaux, retraite), les enjeux sociaux, la langue française et les conflits de travail arrivent en tête de liste des centres d'intérêt des syndicats. *Perspectives CSN* tiendra compte de leurs intérêts et suggestions dans les publications à venir. Selon les répondants, les informations traitées aident à une meilleure compréhension des enjeux syndicaux et sociaux, et procurent un sentiment d'attachement et d'identification à la CSN.

En moyenne, les lecteurs du magazine consacrent 30 minutes à sa lecture. Seulement 9 % des personnes ayant participé à l'enquête ont dit le lire en entier. Les syndicats reçoivent en moyenne 11 copies et le mettent la plupart du temps (66 %) à la disposition de leurs membres, dans le local syndical. Seulement 13 % le distribuent de main à main aux membres. Cependant, 50 % des syndicats affirment que des articles du magazine sont affichés régulièrement sur un babillard et les deux tiers d'entre eux disent conserver le magazine.

Manque d'équipement informatique pour s'informer

Même si le *Webdo Info*, un feuillet électronique d'information hebdomadaire qu'ils peuvent également recevoir par la poste sur demande, et le portail Internet de la CSN sont



appréciés, moins de 50 % des répondants disent connaître le *Webdo Info* (47 %) et le site web de la CSN (44 %), ce qui n'est pas étonnant puisque l'enquête téléphonique a révélé que seulement 46 % des syndicats de la CSN sont équipés du

matériel informatique permettant d'aller sur Internet.

Près de la moitié de ceux qui connaissent *Webdo Info* le lisent sur une base régulière, surtout sur copie papier (63 %) plutôt qu'en ligne (30 %). Signe qu'à l'ère de l'électronique, on garde de bonnes vieilles habitudes de lecture et aussi de distribution.

Ainsi, seulement 6 % de ceux qui le lisent utilisent le transfert par courriel. L'affichage demeure le mode de distribution le plus fréquent (56 %) même si le taux de lecture est moins élevé (26 %) comparativement à celui par courriel (41 %).

Fait à noter, l'enquête indique qu'un quart seulement des syndicats disposent d'une liste courriel de ses membres. Les syndicats les mieux pourvus en informatique, ceux de la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec et ceux de la Fédération nationale des communications disposent davantage d'une telle liste. « La pénurie d'équipement informatique a donc un impact réel sur la communication interne des syndicats », souligne MCE Conseils dans son rapport d'enquête.

En raison du manque d'équipement informatique des syndicats et des difficultés de distribution qu'ils rencontrent, la CSN ajoute une deuxième phase à cette enquête afin de mieux cerner ces problèmes et de trouver les solutions pour y faire face.

Maroussia Kishka

Le référendum volé de 1995



Auteur, entre autres, de *Oka, dernier alibi du Canada anglais* (1991), *Ça ne s'est pas passé comme ça à Kigali* (2004) et *Le référendum volé* (2005), Robin Philpot est homme de polémique. Diplômé de l'Université de Toronto en histoire et en lettres anglaises, il a enseigné en Afrique durant quelques années avant de s'établir à Montréal, où il a été directeur des communications à la Société Saint-Jean-Baptiste. Il a aussi occupé divers postes à Hydro-Québec. Cet anglophone d'origine a épousé la cause souverainiste du Québec.

Le mardi 26 septembre 1995, les travailleurs et les travailleurs de Bombardier, à La Pocatière, ont accueilli de manière saisissante le chef de la campagne du NON, Daniel Johnson, avec une immense banderole affichée bien en vue : « Le 30 octobre, on vote OUI à la séparation ! » Ce formidable appel à la liberté a été lancé lorsque le « Club des milliardaires », comme le disait Jacques Parizeau, se léchait les babines à l'idée d'écraser le mouvement souverainiste. C'était un point tournant de la campagne qui a vu le Québec passer à environ 50 000 votes de devenir un pays souverain. Il a eu lieu deux jours après que Claude Garcia, de la Standard Life, eut appelé à l'écrasement des souverainistes et cinq jours après que le grand patron de Bombardier, Laurent Beaudoin, eut déclaré qu'un Québec souverain avec son État « rapetissé » serait désastreux.

Ce rappel du rôle clé des syndiqué-es est extrêmement important au moment où nous marquons le 10^e anniversaire du référendum de 1995, car les analyses tendent, à tort, à trop attribuer la force du OUI, en 1995, à un leader mystique qui aurait ensorcelé le peuple québécois. L'objectif est de réduire les aspirations profondes des Québécoises et des Québécois à une sorte de sursaut irrationnel.

Si le Québec n'a pas goûté à la liberté en 1995, c'est que l'État canadien, appuyé par le *corporate Canada*, des Canadiens de l'extérieur du Québec et des grands ténors fédéralistes au Québec ont violé les lois du Québec et le droit international de

toutes sortes de façons. Voilà la conclusion d'une enquête que j'ai menée en 2004 et en 2005, publiée dans le livre *Le référendum volé**.

Il y a eu, bien sûr, les millions de dollars dépensés par Chuck « Guilty », mais aussi un tas d'opérations tantôt publiques tantôt clandestines. Signalons l'octroi en accéléré de la citoyenneté canadienne à environ 40 000 personnes dans l'année préréférendaire : au lieu d'attendre 10 mois, les candidats attendaient 10 jours ; il s'y est même glissé un homme qui compte aujourd'hui parmi les plus recherchés au monde pour ses liens avec Al-Qaeda. Une opération menée auprès d'électeurs hors Québec a permis à huit fois plus d'individus habitant à l'extérieur de voter en octobre 1995 que lors des élections de septembre 1994. Pas moins de 50 000 personnes ont voté sans détenir la carte d'assurance maladie du Québec. Que dire de tout l'argent et de la mobilisation des entreprises canadiennes pour le très mal nommé *Love-in* du 27 octobre 1995, alors que les budgets des camps du OUI et du NON permis par la loi étaient déjà engagés ?

Pierre-F. Côté, ancien directeur général des élections, nous a déclaré : « J'arrive à la conclusion que nous sommes dans un État de demi-droit au Canada parce qu'on n'a pas la capacité de faire observer notre législation référendaire... Jusqu'où va-t-on pour bafouer la liberté des individus et d'un peuple finalement ? »

« Qui dit averti dit muni ! » Munis, nous le serons la prochaine fois !

* PHILPOT, Robin. *Le référendum volé*, Les Intouchables, Montréal, 2005, 208 pages.

Perspectives CSN

Perspectives CSN est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux

514 598-2131

Publié quatre fois par année, il est tiré à 27 000 exemplaires et distribué gratuitement à tous les syndicats de la CSN.

Direction de l'information
Michelle Filteau

Coordination

Maroussia Kishka
maroussia.kishka@csn.qc.ca

Adjoint à la coordination

Benoit Aubry

Rédaction

Benoit Aubry, Carle Bernier-Genest, Michel Crête, Michelle Filteau, François Forget, Maroussia Kishka, Jean-Pierre Larche, Jean-Sébastien Marsan, Denise Proulx, Yvan Sinotte

Correction d'épreuves

Lyne Beaulieu

Conception graphique

Jean Gladu

Photographes

Alain Chagnon, Robert Fréchette, Michel Giroux, Presse canadienne, Vaclav Vasku, contributions militantes

Caricaturiste

Boris

Impression

Les syndiqué-es CSN de l'imprimerie Impart-Litho

Distribution

Module de distribution de la CSN

Pour modifier le nombre

d'exemplaires reçus

514 598-2233

ISSN : 1705-6527

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 2005

Dépôt légal - Bibliothèque et archives Canada, 2005

Envoi de poste publication

n° de convention : 40064900

Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à :

CSN, 1601, avenue De Lorimier
Montréal (Québec) H2K 4M5

CSN EN NÉGO
Secteur public



LES SERVICES PUBLICS



J'y travaille !

www.secteurpublic.info